



AYOYE, DOCTEUR!

La santé, qui représente aujourd’hui 43 % des dépenses totales du gouvernement du Québec, accaparrera en 2030 69 % du budget de la province, révèle une étude du CIRANO. **STÉPHANIE GRAMMOND** AFFAIRES

LA PRESSE



ALAIN LEFÈVRE À CARNEGIE HALL FAIRE REVIVRE ANDRÉ MATHIEU
NATHALIE PETROWSKI ARTS
PHOTO SEZE DEVRES KASENIC, COLLABORATION SPÉCIALE

LES MORISSETTE EN SPECTACLE HUMILITÉ ET AUTODÉRISION ARTS



Louis Morissette et Véronique Cloutier.
PHOTO ANNE GAUTHIER, LA PRESSE

NOUVEAU PONT CHAMPLAIN INÉLUCTABLE PÉAGE?

Deux visions diamétralement opposées vont s’affronter au cours des prochaines semaines. *La Presse* a invité trois experts à plonger dans le débat.
PAGES A2 ET A3



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

PIERRE FOGLIA
LA SIMPLICITÉ
PAGE A5

HUGO DUMAS
LE SPORT EST UNE VIE DANGEREUSE ARTS

Une enfant se recueille devant une statue commémorative de Nelson Mandela, près de Howick, à l’endroit même où l’ex-président a été arrêté en août 1962.

MANDELA, LE PACIFICATEUR

Notre collaborateur fait un retour sur son séjour en Afrique du Sud, à la veille du scrutin historique d’avril 1994.

RICHARD HÉTU PAGE A20

PHOTO JOHN ROBINSON, ASSOCIATED PRESS

CET HIVER, ÉVADEZ-VOUS À FORT LAUDERDALE

Vol en vigueur pour les nouvelles réservations seulement et sujets à changement en tout temps sans préavis. Les prix sont par personne incluant les taxes et réduisant pas les frais de contribution au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 2005 par franchise de 1 000 \$ de services achetés. Vols opérés par Sunwing Airlines, titulaire d'un permis du Québec, 09.12.2013

VOL SEULEMENT du 12 au 19 décembre

à partir de **298\$**

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Le D^r Philippe Couillard va pouvoir aller s’asseoir au Parlement. À son tour de connaître la salle d’attente.

Venez voir mon blogue! www.lapresse.ca/laporte

L-V 621924 98765 1

8750, boul. Taschereau, Brossard
1 866 359 8325
www.brossardhyundai.com

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

SUR MODÈLES SÉLECTIONNÉS

12 mois sans paiement

FINANCEMENT **0%** + **7 ANS / 120 000 KM**

OU OBTENEZ DES AJUSTEMENTS* DE PRIX JUSQU'À

ACCENT 5 PORTES 2013	ELANTRA 2013	SONATA 2013	SANTA FE SPORT 2013
2 319\$	4 519\$	4 750\$	3 000\$

*MC Les noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Auto Canada Corp. • Prix des véhicules montés: Accent GLS 5 portes 2013, transmission automatique à partir de 20 614 \$ / Elantra Limited 2013, transmission automatique à partir de 24 964 \$ / Santa Fe Sport 2.0T Limited 2013 à traction intégrale à partir de 40 374 \$ / Sonata Limited 2013 à partir de 30 784 \$ / Frais de 115 \$ base de 15 \$ sur les taxes et base de 100 \$ sur le climatiseur sur les modèles équipés d'un climatiseur, livraison et de destination de 1 500 \$ inclus. Frais d'immatriculation, d'assurance, d'immobilisation, du ROPM (maximum 75 \$) et taxes applicables en sus. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un réservoir plein de carburant. 1) Financement à l'achat sur approbation du crédit des Services Financiers Hyundai. Exemple de financement: 1) Accord L5 portes 2013, transmission manuelle à partir de 14 539 \$ à un taux annuel de 0 % pour 24 mois. Paiement de 288 \$ aux 2 semaines. Comportant initial requis de 0 \$. Coût de prêt incluant les frais maximum du ROPM de 75 \$, 75 \$ pour une obligation totale de 15 015 \$. Frais de 115 \$ base de 15 \$ sur les taxes et base de 100 \$ sur le climatiseur sur les modèles équipés d'un climatiseur, livraison et de destination de 1 500 \$ inclus. Frais d'immatriculation, d'assurance, d'immobilisation, du ROPM (maximum 75 \$) et taxes applicables en sus des offres de financement à l'achat et sont payables au moment de la livraison. Tous les détails chez votre concessionnaire Hyundai. 2) Le crédit des ajustements de prix se fait à partir du prix de base de chaque véhicule. Ajustements de prix jusqu'à 2 319 \$ / 4 519 \$ / 3 000 \$ / 4 750 \$ offerts sur les Accents, 2013, modèle nouveau / Elantra, 2013, modèle nouveau / Santa Fe Sport Premium 2.0T 2013 à traction intégrale (sur achats comptés séparément) / Sonata SE 2013, modèle automatique (sur achats comptés séparément). Les ajustements de prix s'appliquent au prix avant taxes. Cette offre ne peut être combinée ou utilisée en conjonction avec toute autre offre disponible. Cette offre ne peut être transférée ni cédée. Aucun échange de véhicule requis. 3) Le report des paiements (aucun paiement pour une période allant jusqu'à 12 mois) s'applique aux modèles Hyundai 2013 en stock seulement. Le report des paiements s'applique uniquement aux offres de financement à l'achat, sur approbation du crédit. Les paiements pour les offres de financement à l'achat sont effectués en arriéré. Si le report des paiements est choisi, la tenue du contrat sera prolongée de 11 mois pour les contrats de financement à versements mensuels. Hyundai Auto Canada Corp. paie les intérêts découlant du report des paiements pendant les 11 premiers mois pour les contrats de financement à versements mensuels. Après cette période, les intérêts commenceront à s'accumuler et l'acheteur remboursera la capital et les intérêts chaque mois pour la durée restante du contrat. Un versement initial équivalent à 10 % du prix d'achat doit être versé. 4) 110 \$ Offres d'une durée limitée pouvant être modifiées ou annulées sans avis préalable. Contactez votre concessionnaire pour tous les détails. Le concessionnaire peut vendre à un moment. Les stocks sont limités. 5) La garantie Hyundai Limited de 5 ans / 100 000 km et d'une couverture additionnelle de 2 ans / 100 000 km sous la Plan de Protection de Hyundai. La couverture additionnelle respecte les termes et conditions du Plan de Protection Hyundai. Crédit pour la garantie 7 ans / 120 000 km d'une valeur allant jusqu'à 384 \$ / 384 \$ / 638 \$ / 510 \$ offert pour les modèles Accent 2013 / Elantra 2013 / Santa Fe 2013 / Sonata 2013 (pour modèle Hybrid). Le crédit s'applique avant les taxes. Le crédit ne peut être combiné ou jumelé à aucun autre crédit disponible. Le crédit est non transférable et ne peut être restitué. Contactez votre concessionnaire pour tous les détails.



INÉVITABLE PÉAGE?

Bien que divisés sur le procédé, les experts sont unanimes : Ottawa ne reculera pas

Un péage de 5\$ par passage sur les 15 ponts de l'île de Montréal générerait des revenus de près de 800 millions par année, selon une étude de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Denis Coderre mène la charge contre l'intention du gouvernement fédéral d'imposer un péage sur le nouveau lien qui remplacera le pont Champlain en 2018. Mais Stephen Harper ne montre pas le moindre signe d'ouverture. Montréal peut-il éviter le péage? Probablement pas, répondent un économiste, un fiscaliste et un urbaniste interrogés par *La Presse*. Observations en ouverture d'un débat devenu inévitable.



BRUNO BISSON

La gratuité des services publics est une illusion qui a atteint ses limites, affirme l'économiste de renom Claude Montmarquette. Le nouveau lien qui remplacera le pont Champlain pourrait coûter entre 3 et 5 milliards. «S'il n'y a pas de péage dessus, dit-il, il y a quelqu'un d'autre qui va payer pour ça.» Aux prises avec des services publics toujours plus coûteux et des déficits de plus en plus difficiles à juguler, «les administrations publiques n'ont plus d'argent pour entretenir ces illusions-là. Dans le cas du pont Champlain, le message

du gouvernement fédéral, c'est: ou bien on s'en passe, du nouveau pont, ou alors on trouve un mécanisme raisonnable de partage, où celui qui utilise le service paie un peu plus que les autres». «Ça me semble équitable, estime M. Montmarquette. Maintenant, pour le montant, il faut aussi que ce soit raisonnable. Pas un péage à 20\$. Ce pourrait être, je ne sais pas, 5 ou 6\$?» Cette perspective irrite Paul Lewis, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, qui n'est pas un chaud partisan des péages. Il craint qu'un «cordon de péage» sur les ponts qui ceinturent l'île de Montréal défavorise la métropole. «Un tarif à 7 ou 8\$ par passage sur le nouveau pont Champlain, comme le veut

une rumeur persistante, ce serait un désastre pour Montréal», estime-t-il. Contrairement à M. Montmarquette, Paul Lewis estime que la décision d'Ottawa est «doublement inéquitable» envers, principalement, les résidents – et usagers – de la

«Le pont arrive en fin de vie utile après seulement 50 ans parce qu'il a été mal construit et mal entretenu. Et ça, c'est la responsabilité du gouvernement fédéral.»

— Paul Lewis, professeur d'urbanisme de l'Université de Montréal

Rive-Sud. «D'abord, ce n'est pas un ajout de service, c'est un pont de remplacement. Ensuite, ce n'est pas les gens de la Rive-Sud qui sont responsables de l'état du pont actuel qui nous

oblige à le remplacer. Le pont arrive en fin de vie utile après seulement 50 ans parce qu'il a été mal construit et mal entretenu. Et ça, c'est la responsabilité du gouvernement fédéral.»

Le fédéral ne reculera pas Malgré des opinions divergentes sur l'équité du procédé, les deux hommes s'entendent toutefois sur un point: le gouvernement fédéral ne reculera pas sur le péage. «Sur le plan politique, il n'a aucune raison de le faire, dit M. Lewis. Qu'il paie le pont ou qu'il impose un péage, le

sans péage, il n'y aura pas de pont, parce qu'il sait aussi que le public le veut, ce nouveau pont. Il suffirait d'une autre défaillance sur le pont actuel pour que l'opinion change de bord sur la question du péage», ajoute-t-il, évoquant la crise récente provoquée par la découverte d'une poutre fissurée sur le pont. Dans une étude réalisée pour la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au printemps dernier, des chercheurs, sous la direction de Claude Montmarquette, ont estimé qu'un péage de 5\$ par passage sur les 15 ponts de l'île de Montréal générerait des revenus de près de 800 millions par année. Pour Claude Montmarquette, Ottawa a aussi une autre raison de ne pas reculer. En effet, selon lui, la politique qu'il applique au pont Champlain «va devenir la norme des autres projets d'envergure semblable. Le Canada n'est pas le premier à s'engager dans cette voie-là, selon le principe de l'utilisateur-payeur. Le pont Champlain, c'est juste un début».

Un débat inévitable

L'économiste estime que les villes de la région métropolitaine et le gouvernement du Québec «devraient accepter de vivre avec ça, prendre leurs responsabilités et s'assurer que le fédéral n'impose pas un tarif trop élevé sur le nouveau pont», conclut M. Montmarquette. Pour sa part, Paul Lewis estime que le gouvernement fédéral force la main du monde municipal et du gouvernement du Québec, qui n'ont pas envie de débattre d'une tarification du réseau routier. «Il y a cinq ans, rappelle-t-il, quand la Ville de Montréal a adopté son plan de transport, le parrain de ce plan, André Lavallée, avait invité l'ensemble de la métropole à un grand débat sur le péage. Ça n'a jamais eu lieu. La question revient de temps en temps dans l'actualité, mais ça reste toujours vague. «Je pense qu'avec la décision du gouvernement fédéral, Québec et les municipalités de la CMM ne pourront plus faire l'économie d'un vrai débat public sur le péage. Il faut décider maintenant de ce qu'on fait avec les autres ponts. Qu'on le veuille ou non.»



www.cartier.com

Cartier

Nouvelle Collection TANK® MC
Mouvement Manufacture 1904 MC

CHÂTEAU D'IVOIRE

MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS | 888 883 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM





CHÂTEAU D'IVOIRE

JOAILLIERS

MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS | 888 883 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM

Château d'Ivoire vous invite à une exposition exceptionnelle mettant en vedette les pièces exclusives de Pomellato, du 3 au 22 décembre seulement.

SOMMAIRE	
Amusez-vous!	SPORTS 6
Astrologie du jour	AFFAIRES 14
Bourses	AFFAIRES 13
Débats	A18 et A19
Décès	AFFAIRES 14
Horaires télévision	ARTS 5
Loteries	A12
Monde	A16, A17 et A20
Petites annonces	AFFAIRES 13
Sudoku	AFFAIRES 4

PONT CHAMPLAIN



TRUDEAU ATTEND LES DÉTAILS AVANT DE SE PRONONCER

Le chef libéral Justin Trudeau veut connaître les détails sur le futur pont Champlain avant de prendre position sur l'épineux dossier du péage. Le financement de cette infrastructure se trouve au cœur d'un bras de fer entre le gouvernement Harper d'un côté, et le gouvernement Marois et les villes du Grand Montréal de l'autre. Invité à dire où il se situe dans le débat, M. Trudeau a choisi d'attendre avant de se prononcer. «C'est trop tôt pour pouvoir le dire parce qu'on ne sait même pas si c'est un pont à un milliard, à cinq milliards, ni quel impact il va avoir sur les autres ponts», a indiqué M. Trudeau. Il a cependant critiqué l'attitude du ministre conservateur Denis Lebel, qui martèle depuis des mois la formule «pas de péage, pas de pont» — Martin Croteau

« REFUSER EN BLOC TOUT PÉAGE A UN COÛT »

BRUNO BISSON

Chercheur au CIRANO, l'économiste Justin Leroux a déjà réalisé plusieurs travaux de recherche sur le financement du réseau routier québécois. Trois questions sur le péage à un spécialiste en partage et redistribution des coûts.

Q La décision d'Ottawa d'imposer un péage sur le nouveau pont est-elle justifiée?

R Je pense que les péages sont généralement justifiés pour les nouvelles infrastructures, à la fois pour des raisons d'efficacité – pour assurer une gestion efficace de l'infrastructure et de son entretien – et pour des raisons d'équité, pour ne pas taxer indûment les non-usagers. C'est ce qui se passerait si le pont était financé uniquement par l'impôt général. Toutefois, les non-usagers bénéficient de l'existence du pont par les transactions commerciales que celui-ci autorise, et il est donc normal qu'ils contribuent aussi à son financement.

Q L'opposition des municipalités au péage est-elle raisonnable, dans ce contexte?

R Le refus des municipalités avoisinantes peut se comprendre par la crainte d'une diminution de l'activité économique du fait de l'augmentation du coût (marginal) de passer le pont. Mais refuser en bloc tout péage a un

coût, notamment celui de la gestion efficace de l'infrastructure, qui va impliquer des dépenses plus élevées, plus tard.

Et qui devra s'acquitter de ces dépenses plus élevées en fin de compte? Le contribuable. Probablement pas le contribuable d'aujourd'hui, mais celui de demain, lorsqu'il faudra boucher les fissures. En refusant le péage, les municipalités refilent donc le fardeau aux contribuables de tout le pays et aux générations futures, parce que la durée de vie utile du pont approche 100 ans. C'est injuste, car cela inclut un grand nombre de non-usagers et de gens qui ne retirent pas de bénéfices de l'existence de ce pont.

Q Comment ces deux positions pourraient-elles être rapprochées?

R Un arrangement possible me paraît être un financement hybride basé sur une combinaison entre les principes d'utilisateur-payeur et de bénéficiaire-payeur: un péage réduit, calculé pour que les usagers ne financent qu'une partie du pont, le reste du financement étant assuré par l'impôt, pour refléter le fait que l'existence du pont bénéficie à une population plus large que celle des simples utilisateurs.

C'est un peu cette combinaison qui a permis de conserver des tarifs relativement bas aux ponts des autoroutes 25 et 30, dans la région de Montréal.

Des pistes pour établir les tarifs

Ailleurs au Canada

Le gouvernement du Canada gère d'autres ponts que ceux de la région de Montréal. Ils sont tous à péage. Par contre, à la différence des ponts Champlain, Jacques-Cartier et Mercier, les autres ponts fédéraux du Canada sont des liens internationaux vers les États-Unis. Même si les vocations de ces ponts et des ponts fédéraux de Montréal sont très différentes, les tarifs en vigueur sur ces ponts seront forcément comparés à ceux du nouveau pont Champlain.

- > Pont international de la Voie maritime (Cornwall, Ontario-Massena, New York)
Tarifs: **3,25\$** en argent comptant
2,93\$ avec carte Transit de la Voie maritime
- > Pont international des Mille-Îles (Ivy Lead, Ontario-Collins Landing, New York)
Tarif: **2,75\$**
- > Pont international de Sault-Ste. Marie (Sault-Ste. Marie, Ont.-Sault-Ste. Marie, Michigan)
Tarif: **3\$**



Pont international de la Voie maritime

PHOTO WIKIPÉDIA

Dans la région de Montréal

Il existe déjà deux ponts à péage construits en PPP dans la région de Montréal. Le premier a été inauguré en mai 2011 sur l'autoroute 25, entre Laval et Montréal. Le second est ouvert à la circulation depuis un an, sur l'autoroute 30, entre Salaberry-de-Valleyfield et Vaudreuil-Dorion. Québec a été un partenaire financier dans ces deux projets. Ottawa est aussi associé au PPP de l'A30.

- > Pont de l'autoroute 25 (Laval-Montréal)
Tarif: **2,48\$** en période de pointe
1,86\$ en période hors pointe
Frais administratifs de **5,15\$** par passage pour les véhicules sans transpondeur
- > Pont de l'autoroute 30 (Valleyfield-Vaudreuil-Dorion)
Tarif: **1,50\$** par passage en tout temps

Tous les tarifs sont pour une automobile ou un camion léger, maximum de deux essieux



Pont de l'autoroute 25

PHOTO MARCO CAMPANOZZI, ARCHIVES LA PRESSE

ROLEX

Cartier

A. LANGE & SÖHNE
GLASHÜTTE i/SA

Audemars Piguet
Le Brassus

BLANCPAIN

Breguet

JAEGGER-LECOULTRE

BVLGARI

ULYSSE NARDIN

OFFICINE PANERAI

Chopard

PIAGET

HUBLOT
GENÈVE

CHANEL

IWC
SCHAFFHAUSEN
SINCE 1868

CHÂTEAU D'IVOIRE

JOAILLIERS

Collection
Eternal Love™

MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS | 888 883 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM

ACTUALITÉS

L’UdeM est divisée sur la Charte

KATIA GAGNON

Le personnel de l’Université de Montréal est bien plus divisé sur la question controversée de la Charte des valeurs que ne le laisse croire les résolutions adoptées la semaine

dernière par l’assemblée universitaire et la lettre de 112 universitaires rendue publique hier, estime le président du syndicat des professeurs de l’université, Jean Portugais. Le syndicat n’a toujours pas adopté de position

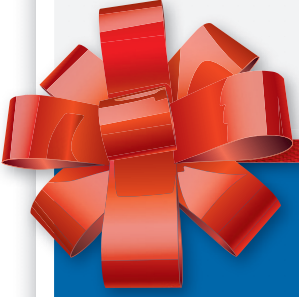
officielle sur la Charte, précisément parce que ses 1300 membres sont loin d’être tous d’accord. « Nos membres sont très partagés », dit M. Portugais. À preuve, souligne-t-il, les éléments les plus délicats

de la position de l’Université de Montréal, approuvée la semaine dernière par l’assemblée universitaire, ont été adoptés de justesse, souligne-t-il. « Les pistes proposées par le recteur ont été adoptées in

extremis, en fin d’assemblée. Le vote a été de 42 pour, 28 contre et 9 abstentions », explique-t-il. M. Portugais s’étonne d’ailleurs de la position adoptée dans son blogue par le recteur de l’université, Guy Breton, qui a, selon lui, donné un tour de vis de plus à la proposition adoptée par l’assemblée. « Je suis médecin, écrivait M. Breton, et jamais je ne prescrirais un traitement à un patient qui n’est pas malade. Administrer un médicament à un patient en santé pourrait même lui causer du tort. » La semaine dernière, l’assemblée universitaire de l’Université de Montréal, qui regroupe profs, cadres et étudiants, a adopté cinq résolutions qui touchent la Charte. La première a réaffirmé les valeurs de laïcité, de neutralité religieuse et d’égalité hommes-femmes. Dans d’autres résolutions, les membres ont « exprimé leur inquiétude » par rapport au projet de loi 60 et ont également indiqué que « dans sa forme actuelle », le projet de loi ne correspondait pas aux besoins de l’Université. « La position de l’Université n’est pas congruente avec celle du recteur. Sur son blogue, il a pris une position politique alors que la position de l’assemblée était clairement apolitique. On a l’impression que c’est instrumentalisé », dit M. Portugais. Cette position du recteur rend les gens inconfortables. Il avait pris l’engagement d’être extrêmement prudent. »

Cent universitaires contre la Charte

Néanmoins, pas moins de 112 enseignants de l’Université de Montréal ont rendu publique hier une lettre dans laquelle ils s’opposent fermement à l’application de la Charte des valeurs du gouvernement péquiste en milieu universitaire. « La liberté de penser ne vise pas à protéger la liberté de pensée de ceux qui sont d’accord avec nous, mais celle de ceux qui expriment des pensées avec lesquelles nous sommes fondamentalement désaccord. Il en va de même de la liberté de religion », écrivent les auteurs, dont Jean Leclair, professeur à la faculté de droit. Les universitaires signataires de la lettre fustigent l’article du projet de loi 60 qui bannit les signes religieux ostentatoires, plaidant qu’il nuira à l’intégration et qu’il freinera l’accès à l’université de candidats de valeur qui porteraient un signe religieux. Ils rejettent aussi l’argument du voile comme symbole d’oppression. « On ne peut affirmer, sans rire, qu’une professeure d’université portant le voile puisse incarner, au Québec, une image attentatoire à la valeur que représente l’égalité entre les femmes et les hommes. Comment prétendre une telle chose, si cette personne a été embauchée, généralement au terme d’un long parcours académique au cours duquel elle s’est distinguée par la rigueur et l’originalité de son travail ? » Pour Jean Leclair, la charte du ministre Bernard Drainville rappelle une époque sombre de l’histoire du Québec. « Reviendrons-nous à cette époque où les universités anglophones et francophones du Québec faisaient obstacle à l’admission des Juifs ? » En entrevue, il en rajoute. « À l’époque de Duplessis, on faisait la chasse aux communistes. Est-ce que maintenant, on va faire la chasse aux symboles religieux ? » Pour lui, l’université doit rester « un lieu de pensée libre », où les étudiants acceptent d’être parfois déstabilisés dans leurs convictions. « Si quelqu’un n’est pas capable d’être confronté à un prof qui porte la kippa ou le voile, je suis désolé, il n’a pas sa place à l’université. » Le ministre Pierre Duchesne a réagi avec prudence à cette lettre. « On parle d’une centaine de profs sur 1300. Je comprends que c’est très partagé. Il n’y a pas de position claire. On se questionne, comme c’est le cas dans l’ensemble de la société. Et c’est bien parce que l’université est un lieu de débat. »



CHEVROLET EN FÊTES



*** RABAIS DES FÊTES DE 1 000 \$ EN PRIME AUX PROPRIÉTAIRES ADMISSIBLES¹**

*** VIDANGES D’HUILE GRATUITES PENDANT 2 ANS²**

*** LOCATION PARTEZ SANS PAYER**



SONIC LS 2014

0\$
PREMIER MOIS DE LOCATION³

0\$
VERSEMENT INITIAL²

0\$
DÉPÔT DE GARANTIE¹

0\$
DOÙ À LA SIGNATURE⁴

LOCATION AUX 2 SEMAINES

73\$⁵ À 0% PENDANT 60 MOIS

PRIX D’ACHAT

15 545\$⁵



MODÈLE 5 PORTES LTZ ILLUSTRÉ. COMPREND LE TRANSPORT.

CRUZE LS 2014

0\$
PREMIER MOIS DE LOCATION³

0\$
VERSEMENT INITIAL²

0\$
DÉPÔT DE GARANTIE¹

0\$
DOÙ À LA SIGNATURE⁴

LOCATION AUX 2 SEMAINES

83\$⁵ À 0% PENDANT 60 MOIS

PRIX D’ACHAT

17 435\$⁵



MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ. COMPREND LE TRANSPORT.

TRAX LS 2014

0\$
PREMIER MOIS DE LOCATION³

0\$
VERSEMENT INITIAL²

0\$
DÉPÔT DE GARANTIE¹

0\$
DOÙ À LA SIGNATURE⁴

LOCATION AUX 2 SEMAINES

129\$⁵ À 1,9% PENDANT 48 MOIS

PRIX D’ACHAT

20 295\$⁵



MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ. COMPREND LE TRANSPORT.

EQUINOX LS 2014

0\$
PREMIER MOIS DE LOCATION³

0\$
VERSEMENT INITIAL²

0\$
DÉPÔT DE GARANTIE¹

0\$
DOÙ À LA SIGNATURE⁴

LOCATION AUX 2 SEMAINES

159\$⁵ À 0% PENDANT 48 MOIS

PRIX D’ACHAT

27 775\$⁵



MODÈLE LTZ ILLUSTRÉ. COMPREND TRANSPORT ET TAXE DE CLIMATISATION.

POUR GARANTIR NOTRE QUALITÉ, NOUS LA COUVRONS AVEC UNE GARANTIE DU GROUPE MOTOPROPULSEUR DE 160 000 KM/5 ANS⁶ SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ.

*Demandez au concessionnaire les détails de la garantie limitée.

CONTACTERCHEVROLET.CA



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2014 neufs suivants : Sonic (1JU69/ISA), Cruze (1PJ69/ISA), Trax (1JU76/ISA) et Equinox (1ILF26/ILS). Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. 1. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement (la « durée du programme ») et destinée aux particuliers qui résident au Canada et qui sont actuellement propriétaires ou locataires d'un véhicule Chevrolet Aveo, Cobalt, Caprice, Cavalier, Cruze, Epica, Impala, Lumina, Malibu, Metro, Monte Carlo, Optra, Sonic, Spark ou Volt ou encore Saturn Ion, Aura, Astra, Série L, Série S ou Sky enregistré et assuré au Canada à leur nom pendant les 6 derniers mois consécutifs. Ces clients obtiendront un rabais de 1 000 \$ pour la location, l'achat ou le financement d'un véhicule neuf Chevrolet Sonic, Cruze, Malibu ou Impala 2014 admissible livré pendant la durée du programme. Les particuliers admissibles qui résident au Canada et qui sont actuellement propriétaires ou locataires d'un véhicule Chevrolet HHR, Equinox, Tracker, Uplander, Venture, Astro, Lumina APV, Blazer, Traverse, Trailblazer, Saturn Vue, Relay, Outlook; Pontiac Montana/SV6, Transport, Torrent, Aztek, Sunrunner; Buick Rendezvous, Terraza, Enclave, Rainier; Oldsmobile Silhouette, Bravada, GMC Safari, Jimmy, Terrain, Acadia ou Envoy enregistré et assuré au Canada à leur nom pendant les 6 derniers mois consécutifs obtiendront un rabais de 1 000 \$ pour la location, l'achat ou le financement d'un véhicule neuf Chevrolet Trax, Equinox ou Traverse 2014 admissible livré pendant la durée du programme. Limite d'un (1) seul rabais par véhicule admissible vendu. Cette offre est transférable à un membre de la famille immédiate habitant à la même adresse (preuve exigée). Cette offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. Le rabais de 1 000 \$ comprend les taxes. Dans le cadre de la transaction, le concessionnaire demandera des preuves d'immatriculation ou d'assurance des véhicules dont le client est déjà propriétaire depuis les six derniers mois. Nul là où la loi l'interdit. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. 2. Programme d'entretien lubrification, vidange d'huile et changement filtre inclus pendant 2 ans ou 40 000 km, selon la première éventualité, à l'achat, à la location ou au financement d'un véhicule Chevrolet, Buick ou GMC 2014 admissible. Détails chez votre concessionnaire. 3. Offre applicable uniquement aux particuliers locataires admissibles au Canada ayant obtenu une approbation de crédit de la Financière GM, qui ont conclu une entente de location avec la Financière GM et qui ont accepté la livraison, entre le 1^{er} octobre 2013 et le 2nd janvier 2014, d'un véhicule 2014 neuf admissible. La General Motors du Canada paiera les deux premiers versements de la location (y compris les taxes et toute somme applicable, normalement payable à la livraison du véhicule de location, comme le prévoit le contrat de location). L'énoncé « 0 \$ premier mois de location » signifie qu'aucun versement n'est exigé pendant le premier mois du contrat de location. Après le premier mois, le locataire devra effectuer tous les versements prévus jusqu'à l'échéance du contrat de location. Frais d'inscription au RDPRM non exigés. Assurance, immatriculation, frais exigés par le concessionnaire et taxes applicables non compris. Cette offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. Nul là où la loi l'interdit. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. Détails chez votre concessionnaire. 4. Transport (1 550 \$ pour Sonic, et 1 600 \$ pour Cruze, Trax et Equinox), taxe de climatisation (100 \$, le cas échéant) et frais liés à l'inscription au RDPRM inclus. Immatriculation, assurance, frais exigés par le concessionnaire et taxes en sus. 5. Prix à l'achat de 15 545 \$ pour Sonic, 17 435 \$ pour Cruze, 20 295 \$ pour Trax et 27 775 \$ pour Equinox. Paiements aux deux semaines basés sur une location de 60 mois à un taux de 0 % pour Cruze et Sonic ; basés sur une location de 48 mois à un taux de 1,9 % pour Trax et de 0 % pour Equinox. Sur approbation de crédit de la Financière GM. Limite annuelle de 20 000 km ; 0,16 \$ par kilomètre excédentaire. Certaines conditions s'appliquent. Ces offres sont exclusives aux concessionnaires du RMAB Québec (excluant la région de Gatineau-Hull) et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants et de GM Mobilité. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer ces offres et ces programmes pour quelque raison que ce soit, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.

POLITIQUE

Élections partielles dans Outremont et Viau

Deux en deux pour les libéraux



PHOTO, ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE
Philippe Couillard l'a emporté dans la circonscription d'Outremont, hier soir, avec une avance de 23 % sur sa plus proche rivale.

HUGO PILON-LAROSE

Philippe Couillard siégera à l'Assemblée nationale à la prochaine session parlementaire. Le chef du Parti libéral du Québec l'a emporté hier soir avec une avance de 23 % sur sa plus proche rivale, la candidate de Québec solidaire, Édith Laperle, lors de l'élection partielle dans la circonscription d'Outremont, à Montréal.

Les libéraux conservent aussi la circonscription électorale de Viau, laissée vacante depuis le départ du libéral Emmanuel Dubourg, le 9 août dernier. L'ancien président et chef de la direction de la Régie des installations olympiques (RIO), David Heurtel, l'a emporté avec une majorité écrasante de 60 % des voix. La candidate du Parti québécois (PQ), Tania Longpré, et la candidate de Québec solidaire (QS), Geneviève Fortier-Moreau, ont toutes deux obtenu un score d'environ 14 %.

« C'est très émouvant pour moi de me retrouver ici, à Outremont, où j'ai grandi et étudié. [...] Le Parti libéral du Québec est la plus grande tradition démocratique de modernisation, le véritable changement est toujours passé par le Parti libéral et ce sera encore le cas cette fois-ci », a déclaré M. Couillard

devant une foule de militants, hier.

Un bastion libéral

C'est sans surprise que M. Couillard a obtenu son ticket vers Québec, hier, appuyé par 55 % des électeurs de la circonscription d'Outremont, un bastion libéral. Ni le PQ ni la CAQ n'avaient présenté de candidat pour cette partielle, puisque les deux formations politiques réclamaient son entrée en chambre.

des votes accordés à Québec solidaire demeure stable, l'électorat de la CAQ a connu une baisse significative. La formation politique de François Legault, qui avait obtenu 12 % d'appui en 2012, a terminé la soirée avec un maigre 3 %.

50 sièges

Grâce à ces deux victoires, le PLQ retrouve les 50 sièges qu'il détenait à l'Assemblée nationale avant les départs de MM. Dubourg

C'est sans surprise que M. Couillard a obtenu son ticket vers Québec, hier, appuyé par 55 % des électeurs de la circonscription d'Outremont, un bastion libéral.

Sans candidat péquiste ou caquiste, la candidate solidaire, Édith Laperle, qui se présentait pour la seconde fois dans cette circonscription, a réussi à augmenter son taux d'appui. Lors de la dernière élection générale, en septembre 2012, elle avait obtenu 18 % des voix. Cette fois-ci, elle termine la course avec 32 % d'appui.

Dans la circonscription de Viau, les péquistes ont perdu 10 % des appuis qu'ils avaient obtenus lors du scrutin de 2012. Si le pourcentage

et Bachand, contre 54 pour le PQ, 18 pour la CAQ et 2 pour Québec solidaire. Un député siège également en tant qu'indépendant.

Le passage de M. Couillard s'annonce toutefois court dans Outremont, puisque le chef libéral a l'intention de briguer les suffrages dans la circonscription de Roberval, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, aux prochaines élections. Celles-ci pourraient être déclenchées au printemps.

— Avec La Presse Canadienne

LE MARDI 10 DÉCEMBRE

AUBAINE DU JOUR

EN MAGASIN ET À LABAIE.COM. LIVRAISON GRATUITE DES COMMANDES EN LIGNE DE 99 \$ OU PLUS.

Précisions ci-dessous.

Les bijoux à diamants EFFY

En exclusivité

1 201 \$ de rabais

499\$

Ord. 1 700 \$

Dormeuses EFFY en or blanc 18 carats à diamants de 0,50 carat (PT)

2 901 \$ de rabais

999\$

Ord. 3 900 \$

Dormeuses EFFY en or blanc 18 carats à diamants de 1,00 carat (PT)

6 001 \$ de rabais

1 999\$

Ord. 8 000 \$

Dormeuses EFFY en or blanc 18 carats à diamants de 1,50 carat (PT)

Les diamants ont été agrandis pour en montrer le détail et pourraient ne pas être identiques à ceux de la photo.

Et 60 % de rabais

sur les bijoux fins en or, et sur ceux à diamants, à pierres précieuses et à perles.

Exceptions ci-dessous.

LA BAIE D'HUDSON

PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

Jean-Yves Duthel a obtenu, après que le Parti québécois a été porté au pouvoir, un contrat de 90 000 \$ pour représenter, pendant un an, le bras financier du gouvernement en Allemagne.

50 000 \$ pour le biographe de M^{me} Marois

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Les fonds publics ont permis de venir en aide à Jean-Yves Duthel, ami du couple Pauline Marois et Claude Blanchet. Sans avoir travaillé une seule journée à Investissement Québec, M. Duthel a reçu 50 000 \$ de l'organisme parce qu'il avait été suspendu de son poste de représentant à Munich, a appris *La Presse*.

C'était pourtant le ministre Jean-François Lisée qui avait, publiquement, recommandé à l'organisme de mettre en veilleuse le contrat d'un an de M. Duthel, le temps de faire la lumière du côté du Directeur général des élections (DGE). Le DGE a en effet intenté une poursuite contre M. Duthel concernant une somme de 500 \$ versée illégalement à Vision Montréal en 2008. Le constat d'infraction a été livré en juin 2012; le procès est pour le moment fixé à janvier 2015, a précisé Denis Dion, du bureau du DGE.

M. Duthel a obtenu, après que le Parti québécois a été porté au pouvoir, un contrat de 90 000 \$ pour représenter, pendant un an, le bras financier du gouvernement en Allemagne. Il n'a finalement jamais travaillé pour Investissement Québec, qui lui verse tout de même plus de six mois de salaire.

Après que l'organisme a suspendu cette nomination, à la suite de la suggestion formulée publiquement par

le gouvernement Marois, M. Duthel a envoyé une mise en demeure à Investissement Québec, plaidant qu'il avait été traité injustement. L'entente à l'amiable obtenue entre Investissement Québec et M. Duthel est confidentielle, mais des sources fiables nous ont appris que les attentes de M. Duthel étaient, à l'origine, beaucoup plus élevées.

Récemment, Jean-Yves Duthel s'inscrivait comme lobbyiste avec le but de faire des représentations auprès d'Investissement Québec.

M. Duthel est un proche de Pauline Marois; il a même contribué à la rédaction de son autobiographie – il est la première personne dans la liste des remerciements pour sa contribution, en marge de l'ouvrage *Québécoise!*, publié en 2008. Il a aussi été, pendant des années, associé à son conjoint, Claude Blanchet – à titre de responsable des communications au Fonds de solidarité, puis à la Société générale de financement quand M. Blanchet les dirigeait. Récemment, il s'est inscrit comme lobbyiste, dans le but de faire des représentations auprès d'Investissement Québec, le même organisme qu'il avait menacé de poursuites.

24 PAIEMENTS FACILES - AUCUN INTÉRÊT PENDANT 24 MOIS

sur la marchandise sélectionnée en magasin, y compris les meubles, les gros électros et les matelas, lorsque vous utilisez la carte MasterCard^{MD} La Baie d'Hudson ou la carte de crédit La Baie d'Hudson. Achat minimal de 499 \$ (avant taxes et frais de livraison). Frais de livraison et taxes payables à l'achat. Sur approbation du crédit. Paiement mensuel minimal requis. Précisions ci-dessous.

Aucun bon d'achat différé ni redressement de prix. Aucune commande anticipée ni commande téléphonique. Cette offre est en vigueur jusqu'à épuisement des stocks et ne peut être combinée avec aucune autre. Le choix varie selon le magasin. Tous les rabais s'appliquent à nos prix ordinaires, à moins d'indication contraire. Précisions en magasin. PT - Poids total des diamants. Le poids de tous les diamants est approximatif. Les dormeuses ont été agrandies pour en montrer le détail et pourraient ne pas être identiques à celles sur la photo. Exceptions à l'offre de 60 % de rabais sur les bijoux fins : Ivanka Trump, Judith Ripka, Charriol et articles en liquidation. LIVRAISON GRATUITE : Livraison standard offerte sans frais pour tout achat de marchandises totalisant 99 \$ ou plus, avant taxes et frais additionnels. La livraison standard gratuite s'applique au montant après déduction des rabais et offres applicables, pour les achats en ligne seulement, à labaie.com. Des frais s'appliquent pour la livraison express ou prioritaire. Valide pour la livraison à des adresses au Canada seulement. Exceptions : meubles, canots, meubles et accessoires de jardin, barbecues et matelas. PLAN DE PAIEMENT SPÉCIAL : Les plans de paiement spéciaux sont offerts sur approbation du crédit aux titulaires de la carte MasterCard^{MD} La Baie d'Hudson ou de la carte de crédit La Baie d'Hudson, à l'achat des articles indiqués. Si vous ne respectez pas les modalités de paiement ou les conditions de votre contrat de crédit La Baie d'Hudson, le taux d'intérêt annuel s'appliquera. La période de facturation couverte par chaque relevé de compte est d'environ 30 jours. Pour des précisions, visitez plandepaiementhbc.com, composez le 1-800-263-2599 ou renseignez-vous auprès d'un associé en magasin. La Baie d'Hudson, Credit La Baie d'Hudson, hbc.com et leurs logos respectifs sont des marques de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le crédit est accordé par la Banque Capital One (succursale canadienne). Capital One[®] est une marque déposée de Capital One Financial Corporation. MasterCard et la marque figurative MasterCard sont des marques déposées de MasterCard International Incorporated. Toutes les marques de commerce sont utilisées sous licence. Tous droits réservés.

Les membres
Aérop^{MD}lan
accumulent
les milles plus
vite auprès
de plus de
150 marques
partenaires.

C'EST
UN FAIT.

Découvrez d'autres faits sur
aeroplan.com

^{MD} Aérop^{MD}lan est une marque déposée d'Aimia Canada Inc.

bienvenue
dans le club

aeroplan

POLITIQUE



PHOTO IVANOH DEMERS, ARCHIVES LA PRESSE

La loi 70 sur les mines a finalement été adoptée, hier soir.

LE GOUVERNEMENT A RECOURS AU BÂILLON

La loi sur les mines enfin adoptée

Après trois échecs en trois ans, la Loi sur les mines a finalement été modifiée hier soir, mais il a fallu recourir au bâillon pour forcer le vote. Seul Québec solidaire a voté contre.

PAUL JOURNET
ET TOMMY CHOUINARD

Caquistes et libéraux s'étaient ligüés en novembre pour tuer le projet de loi 43 sur les mines de la ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet. Le caquiste François Bonnardel a par la suite entamé des négociations avec des membres du gouvernement péquiste. Ils ont trouvé un compromis, la loi 70, qui a été adoptée tard hier soir.

« Faut vraiment être innocent ! », a accusé en Chambre le chef parlementaire du Parti libéral, Jean-Marc Fournier, accusant la CAQ de se faire « complice » du gouvernement pour adopter le bâillon, « une première » pour un parti d'opposition.

« Ça fait 17 jours qu'on travaille là-dessus avec le gouvernement et les libéraux. Eux, ils n'ont pas levé le petit doigt », a répliqué le caquiste Gérard Deltell, qui reconnaît néanmoins qu'un bâillon, ce n'est « pas l'idéal ».

Les deux réformes minières des libéraux (projets de loi 14 et 79) étaient mortes au feuillet, à cause de l'opposition des péquistes et d'autres groupes.

Transformation : fin du veto

Dans son projet de loi 43, la ministre Ouellet exigeait que les minières fassent une étude technique pour vérifier si elles pourraient transformer le minerai au Québec. Et elle se gardait un droit de veto pour retirer le bail d'une minière qui refusait la transformation. C'est une des raisons pour lesquelles les libéraux avaient bloqué le projet de loi précédent.

Mais cela disparaît en grande partie dans la nouvelle loi. On demande seulement une « étude d'opportunité économique », moins coûteuse. Québec pourra aussi « exiger la maximisation des retombées économiques », mais ce n'est plus conditionnel à l'octroi du bail. Cette exigence devrait être justifiée par des « motifs raisonnables », ce qui donne une latitude aux minières pour se défendre. Ces modifications ont été faites à l'initiative de la CAQ.

Fin du principal veto

Dans son projet de loi 43, M^{me} Ouellet se gardait un droit de regard sur les zones compatibles ou non avec le développement minier. Leur tracé sera fait par les municipalités, mais la ministre se permettait de les modifier avant et après. C'était le principal grief des municipalités.

BAPE : plus souvent, mais pas toujours

Sous la vieille loi, seuls les projets miniers de plus de 7000 tonnes/jour étaient soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Dans son dernier projet de loi, le gouvernement libéral voulait qu'ils y soient tous soumis. Même chose dans le premier projet de M^{me} Ouellet. Le gouvernement péquiste a conclu un compromis avec la CAQ. Il y aura un BAPE pour les mines de 2000 tonnes et plus. Les autres seront soumises à une évaluation environnementale dont la forme n'est pas encore définie.

Obligation de payer la restauration

Québec est pris avec une facture d'environ 1 milliard pour restaurer les sites miniers abandonnés. Dans l'opposition, M^{me} Ouellet voulait que les minières actuelles se partagent la facture. Elle a abandonné cette demande. La nouvelle loi reprend une mesure du dernier projet de loi libéral et du projet de loi battu de M^{me} Ouellet : exiger que les minières garantissent 100 % des coûts de restauration et commencent les travaux moins de 3 ans après la fin de la mine.

Comité de suivi

Un comité de suivi devra être formé pour impliquer la communauté locale dans le projet. Ses membres sont choisis par la minière. Il faudra au moins un membre des milieux municipal, économique et autochtone. La ministre Ouellet ne créera pas de poste de commissaire aux mines, une demande qu'elle avait dans l'opposition.

« Recul majeur », selon les Premières Nations

On consultera les autochtones « de manière distincte, lorsque les circonstances le requièrent ». C'est trop peu, dénonce l'Assemblée des Premières Nations du Québec (APNQ). Elle voudrait pouvoir, comme les municipalités, interdire des mines sur son territoire. Les Premières Nations ont des droits constitutionnels particuliers, reconnus dans un récent jugement au Yukon. L'APNQ n'exclut pas de recourir aux tribunaux.

La ministre Ouellet a toutefois répondu en bonne partie à une de leurs demandes : les ententes entre les minières et les Premières Nations resteront confidentielles, pour ne pas inciter Ottawa à réduire son aide ou soulever la grogne des « Blancs » du Nord.

Nouvelle transparence

Les sociétés minières devront désormais dévoiler le volume de minerai exploité et les redevances payées. C'est une initiative de M^{me} Ouellet, que refusaient les libéraux.



OBSERVONS
UNE MINUTE DE SILENCE
UNE MINUTE D'ESPOIR



POLITIQUE



PHOTO ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE
Le gouvernement de Stephen Harper (au centre) revendique l'exclusivité du pôle Nord. C'est principalement pour ses ressources naturelles qu'Ottawa fait ses démarches devant l'ONU.

Malgré un dossier incomplet remis à l'ONU

Ottawa réclame le pôle Nord

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — Le gouvernement Harper estime que le Canada est en mesure de revendiquer un territoire de l'Arctique qui s'étend jusqu'au pôle Nord, et il veut mener de nouvelles études scientifiques afin de le prouver à l'Organisation des Nations unies (ONU).

Ottawa avait jusqu'à vendredi dernier pour présenter un dossier scientifique qui appuie ses visées territoriales à la commission de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Or, le dossier remis à ce comité est incomplet. Les données sur l'Arctique ne sont que «préliminaires» et elles seront bonifiées avec de nouvelles recherches.

Le ministre des Affaires étrangères, John Baird, souhaite que ces travaux prouvent que le pôle Nord appartient au Canada.

«Nous avons demandé à nos fonctionnaires et à nos scientifiques d'entreprendre des travaux supplémentaires qui s'imposeront pour que nous puissions présenter à la commission une demande sur l'étendue complète du plateau continental dans l'Arctique, incluant le pôle Nord», a-t-il indiqué lors d'un point de presse hier.

Une question de ressources

Le chef de la diplomatie canadienne estime que l'extension de la souveraineté canadienne dans les régions polaires fera en sorte «que toute la population canadienne bénéficie des formidables ressources qui existent dans le nord de notre pays», a-t-il dit.

Les nouvelles recherches viseront à cartographier la dorsale Lomonossov, une chaîne de montagnes sous-marines qui traverse l'océan Arctique.

Le délai pour produire un dossier scientifique sur l'Arctique apparaît comme inattendu, considérant le fait que le Canada y travaille depuis près de 10 ans.

Joël Plouffe, chercheur au Centre interuniversitaire de recherche sur les relations internationales du Canada et du Québec de l'ÉNAP, et membre de l'Observatoire de la politique et la sécurité de l'Arctique, croit

que le geste du gouvernement Harper est avant tout symbolique.

«Il veut symboliquement dire qu'il a atteint le pôle Nord et qu'il a revendiqué le pôle Nord», a-t-il résumé.

Mais ce faisant, il risque de froisser les voisins nordiques du Canada, croit M. Plouffe. Les démarches devant l'ONU visaient une négociation à l'amiable du partage de l'Arctique, et non une escalade rhétorique.

Le député du Nouveau Parti démocratique Paul Dewar a d'ailleurs dénoncé l'attitude du gouvernement conservateur.

«Les autres pays travaillent ensemble pour établir les frontières, et nous ne voyons pas ce gouvernement tendre la main pour faire ce travail», a-t-il dit.

Greenpeace a pour sa part accusé le gouvernement Harper de chercher à repousser les limites de l'exploitation pétrolière dans une zone écologique sensible.

Les frontières des pays sont généralement fixées à 200 milles de leurs côtes. En vertu de la Convention sur le droit de la mer, signée en 2003, il leur est possible de réclamer des portions plus vastes s'ils démontrent que les fonds marins constituent une extension de leur plaque continentale.

Le Canada a ainsi revendiqué vendredi une portion de l'océan Atlantique de la taille de l'Alberta et de la Saskatchewan réunies, au large de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

LA DORSALE LOMONOSOV

Avant de finaliser ses revendications territoriales, Ottawa souhaite cartographier la dorsale de Lomonossov. Cette chaîne sous-marine d'une longueur de 1700 km traverse l'océan Arctique. Elle atteint une hauteur de 2 km par rapport au fond marin. Elle rejoint la plaque continentale de la Russie d'un côté, et celle du Danemark et du Canada de l'autre. Cette formation géologique se trouve au cœur des négociations territoriales dans l'Arctique.

IMMIGRATION ET FINANCES PUBLIQUES

L'opposition française inspirée par le Canada

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Jean-François Copé, président de l'Union pour un mouvement populaire (UMP), le parti de l'opposition au Parlement français, estime que la France peut s'inspirer des politiques du gouvernement canadien en matière d'immigration et de finances publiques.

M. Copé a profité de son passage à Ottawa, la semaine dernière, afin de prendre quelques notes au sujet des mesures adoptées par le gouvernement conservateur de Stephen Harper pour réformer les politiques de l'immigration et rétablir l'équilibre budgétaire d'ici deux ans.

Le président de l'UMP a d'ailleurs rencontré le premier ministre Stephen Harper et plusieurs ministres de son gouvernement, dont Jason Kenney (Emploi), Chris Alexander (Immigration), Tony Clement (Conseil

du Trésor), Shelly Glover (Patrimoine) et Steven Blaney (Sécurité publique).

Il a conclu sa visite au pays à Montréal, où il a rencontré samedi le ministre responsable des Relations internationales et de la Francophonie du gouvernement Marois, Jean-François Lisée.

«Il y a des politiques publiques qui ont été un grand succès dans votre pays et qui doivent inspirer le mien. Je pense à deux exemples en particulier que sont la politique d'immigration et la politique de baisse des dépenses publiques. Ce sont deux domaines dans lesquels je pense que nous avons beaucoup à apprendre du Canada», a indiqué M. Copé dans une entrevue accordée à *La Presse* 24 heures avant de rentrer en France.

Il a aussi salué la «vigilance» dont fait preuve le Canada en ce qui concerne le droit d'asile et la lutte contre l'immigration illégale.



DANS CERTAINS PAYS, DE PLUS EN PLUS DE FILLETTES SONT VENDUES ET MARIÉES CONTRE LEUR GRÉ. LORSQUE CERTAINES TENTENT DE FUIR OU OSENT REFUSER LE MARIAGE, ELLES SONT LAPIDÉES OU ASPERGÉES D'ACIDE. EN LEUR NOM, VOUS VENEZ DE PRENDRE UNE MINUTE QUI POURRAIT CHANGER LES CHOSES.

JOURNÉE DES DROITS HUMAINS
J'AGIS À AMNISTIE.CA

PRÈS DU SUPER FIBE PIN

C'est ça, la télé sans fil.

Seul Bell Télé Fibe vous permet de déplacer votre télé où vous voulez, quand vous voulez, avec la télé sans fil. Pas besoin de percer des trous ou de brancher un tas de câbles, vous n'avez besoin que d'une prise électrique¹. Et avec le meilleur enregistreur, la meilleure expérience Sur demande et des applications pour regarder vos émissions et contrôler votre service télé avec vos tablettes et téléphones intelligents, pas surprenant que Télé Fibe soit le meilleur service télé.

TÉLÉ FIBE + INTERNET
+ TÉLÉPHONIE

À PARTIR DE

74

\$/MOIS
pendant 6 mois,
93\$/mois par la suite²

+

ENREGISTREUR
PARTOUT CHEZ VOUS
GRATUIT³

Pour un temps limité, abonnez-vous et profitez de l'installation professionnelle gratuitement⁴.

En plus: Profitez gratuitement d'une tonne de films en HD pendant 2 mois avec SUPER ÉCRAN⁵.

1 888 689-2183 • Visitez un magasin Bell • bell.ca/telefibe

la vie est **Bell**

Gel de l'impôt foncier à Laval

Le projet de la Place Bell « sous analyse », selon le maire Marc Demers

C'est dans le contexte symbolique de la levée de la tutelle de Laval que le maire Marc Demers a déposé hier le budget 2014. Afin de « tourner la page sur le passé », le budget a d'abord été présenté aux citoyens plutôt qu'aux gens d'affaires, en soulignant les maîtres mots de la nouvelle administration : « intégrité, transparence et fierté ». « Les choses vont changer », a prévenu le maire Demers, qui a entrepris de réviser bien des dossiers, y compris le projet de la Place Bell.

KATHLEEN LÉVESQUE

Petites douceurs

Le premier budget de l'administration Demers, qui s'élève à 759,1 millions, réalise une partie des engagements du Mouvement des Lavallois. Ainsi, le gel de l'impôt foncier moyennes du secteur résidentiel a été annoncé. Les contribuables bénéficient déjà d'une telle mesure pour 2013. Selon le maire, Laval a les moyens de se payer une décision qui représente un manque à gagner de 4 millions de dollars. « C'est une façon de retourner aux Lavallois des sommes d'argent qui sont en surplus », a souligné le maire, qui était tout sourire. Ce dernier a indiqué que « la santé financière de Laval est excellente ». D'ailleurs, la cote de crédit de Laval a été révisée depuis l'élection, passant de AA-stable à AA-positive. De plus, Laval offrira, comme promis, la gratuité des transports en commun pour les personnes de 65 ans et plus. Cette mesure coûtera quelque 600 000\$. Les modalités d'application seront connues au cours des prochains mois. Le remboursement de la taxe d'eau pour le même groupe de citoyens âgés est maintenu.



Marc Demers, lors du dépouillement des votes, le soir des élections le 3 novembre dernier à Laval. En présentant son premier budget, hier, le maire Demers a déclaré que « les choses vont changer ».

Mains propres

La préoccupation éthique du maire de Laval se répercute dans le budget 2014. Le message a d'ailleurs été passé auprès des gens d'affaires qui étaient venus, hier midi, entendre le maire devant la chambre de commerce. « Nous voulons favoriser des liens d'affaires clairs, transparents, des liens équitables, surtout pour l'ensemble des fournisseurs de services de la municipalité », a dit Marc Demers. Pour contrer les problèmes de copinage et de corruption, l'administration Demers mise sur le rapatriement d'expertise (déjà amorcé pour l'ingénierie et les communications) ainsi que sur le travail de la vérificatrice générale. Cette dernière voit son budget augmenter de 300 000\$. Le

tiers de cette somme servira à créer une ligne de signalement éthique. Les fonctionnaires pourront ainsi dénoncer les situations qui leur apparaissent douteuses. Dans le même esprit, le secteur de la sécurité publique obtient une hausse de 11,2 millions pour la prochaine année. Le maire Demers a expliqué que la police de Laval a augmenté ses effectifs, participe à une unité d'enquête mixte et s'apprête à créer une unité de surveillance pour faire de la filature. Infrastructures La Place Bell, projet d'amphithéâtre prévu pour 2015, ne fait pas partie des infrastructures présentées dans le programme triennal

d'immobilisations. « Je ne dirais pas qu'il est remis en question. Il est sous analyse », a indiqué le maire Demers. Son entourage politique a expliqué que « Laval veut donner son aval en toute connaissance de cause et non pas à l'aveugle ». Ce projet de 132 millions est financé par Laval à hauteur de 74 millions, par Québec (46,3 millions) et par evenko pour 12 millions. En octobre, le gouvernement a autorisé le lancement des appels d'offres, à condition d'obtenir un « plan d'affaires révisé ». Marc Demers a expliqué qu'il devait faire un choix « entre baisser les taxes et investir dans les infrastructures et dans différents projets ». « Et on a cherché un équilibre entre les deux », a-t-il affirmé.

LEVÉE DE LA TUTELLE

Après six mois de tutelle, la Ville de Laval a repris hier son autonomie d'action et de décision. Le maire Marc Demers y voyait « un gage de respect du choix démocratique des citoyens ».

Voici quelques dates marquantes de cette tutelle.

9 mai
L'UPAC décapite le « système Vaillancourt » : 37 personnes sont arrêtées, dont Gilles Vaillancourt, accusé de gangstérisme.

29 mai
L'agent officiel du PRO des Lavallois, M^e Jean Bertrand, affirme à la commission Charbonneau que la grande majorité des conseillers municipaux de Laval ont servi de prête-noms, dont le nouveau maire Alexandre Duplessis.

31 mai
À la suite de la pression du gouvernement, qui exige des explications, le maire Duplessis demande d'imposer une tutelle, « dans l'intérêt de Laval ».

3 juin
Par décret gouvernemental, Laval est assujéti au contrôle de la Commission municipale du Québec (CMQ).

3 novembre
Élection du maire Marc Demers.

18 novembre
La CMQ annonce la levée prochaine de la tutelle.

9 décembre
Fin officielle de la tutelle.

LE BUDGET EN CHIFFRES

- 759,1 millions**
Montant du budget 2014
- 4 millions**
Coût du gel de taxes résidentielles
- 75,9¢**
Taux de la taxe foncière par 100 \$ d'évaluation
- 1,7%**
Hausse moyenne de la taxe non résidentielle
- 600 000\$**
Coût de la gratuité des transports en commun pour les 65 ans et plus

L'élection de Marc Demers toujours contestée

Deux anciens avocats du cabinet Dunton Rainville vont plaider la requête gratuitement

KATHLEEN LÉVESQUE

Deux anciens avocats du cabinet Dunton Rainville, qui a été montré du doigt par la commission Charbonneau, offrent leurs services gratuitement dans la requête en déclaration d'inéligibilité à l'encontre du maire de Laval, Marc Demers. M^{rs} Charles Caza et M^{rs} Rino Soucy représentent Jacques Foucher, candidat défait à la mairie. M. Foucher avait convoqué la presse hier pour réitérer le bien-fondé de sa démarche judiciaire, demander au maire Demers de démissionner et de ne pas se représenter dans l'éventualité d'un jugement le déclarant inéligible. M. Foucher était encadré par ses avocats, qui ont accepté

de travailler dans cette cause « pro bono ». Incidemment, les deux hommes sont les auteurs d'un livre sur l'éthique, à paraître en janvier; un dépliant promotionnel a été remis aux journalistes. Au cours des derniers mois, M^{rs} Caza et Soucy ont tous deux quitté Dunton Rainville. M^{rs} Caza y travaillait depuis 20 ans, alors que son collègue y était depuis 2006. Le printemps dernier, les projecteurs ont été braqués sur certains de leurs collègues de Dunton Rainville, d'abord par l'Unité permanente anticorruption, puis par la commission Charbonneau. Les avocats Pierre Lambert et Jean Bertrand ont été arrêtés le 9 mai dernier avec 35 autres personnes, dont l'ancien maire

Gilles Vaillancourt, accusé de gangstérisme. M^{rs} Lambert gérât la caisse occulte du PRO des Lavallois, et M^{rs} Bertrand Au cours des derniers mois, M^{rs} Caza et Soucy ont tous deux quitté Dunton Rainville, qui avait été montré du doigt par la commission Charbonneau. était l'agent officiel de ce parti politique qui a utilisé les conseillers municipaux comme prête-noms. M^{rs} Caza a tenu à préciser, lors de la conférence de presse,

qu'il n'avait pas travaillé avec M^{rs} Lambert et Bertrand, puisqu'il était au bureau de Montréal. Quant à la cause d'inéligibilité, les deux avocats ne s'attendent pas à une décision de la Cour supérieure avant le mois de mars. Le tribunal devra statuer si Marc Demers a illégalement déposé sa candidature en sachant qu'elle ne répondait pas aux critères de la loi, c'est-à-dire qu'il habitait à Laval depuis moins d'un an au moment du déclenchement de l'élection. Pour Jacques Foucher, il s'agit d'une « question de principe » qui aurait dû être clarifiée avant les élections. M. Foucher affirme qu'il prône la « rectitude » en politique.



PHOTO TIRÉE DE TWITTER
Jacques Foucher conteste l'élection de Marc Demers à la mairie de Laval.

VIEUX-QUÉBEC

FORFAIT

COUETTE GOURMANDE

Pour 2 personnes
Incluant le petit-déjeuner
Gourmand à la carte
et un stationnement

à partir de

129\$

(catégorie Classique)

HÔTEL PORT-ROYAL

Suites - Appartements

1.866.417.2777

www.leportroyal.com

LOTTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2013-12-09

Célébration

Lot de 25 000 \$

(non décomposable)

297A311

Il est à noter que le lot doit être réclamé dans l'année qui suit le tirage.

Lotto 6/49

6 2 2 3 2 5 2 6

Powerball

4 8 9 9 10

Banco

03 05 07 10 11 12 22 24 31 34
35 41 42 50 51 53 55 63 68 70

Astro

Jour - Mois - Année - Signe

13 - JUIN - 62 - POISSONS

Quinté

8 261
4 5020

Triplex

02 25
26 31 37

Extra

8295993

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Expulsion Sursis pour Ama Bah

La Guinéenne Ama Bah évite l'expulsion de justesse... pour le moment. La Cour fédérale lui a accordé hier matin un sursis jusqu'en mars. Et sa pire crainte, celle de devoir abandonner son fils de 17 mois né au Canada, pourrait bien avoir été évitée. Le père de son enfant refusait de signer les documents nécessaires afin d'autoriser la mère à quitter le pays avec son fils. Elle a réussi à le convaincre de se présenter devant un juge en droit familial, aujourd'hui, pour lui faire signer le passeport de son enfant. — Annabelle Blais

Impôt foncier à Longueuil

Hausse de la facture de 2 %

KARIM BENESEAIEH

Pour la deuxième année consécutive, les Longueuillois recevront en 2014 une facture d'impôt foncier en hausse de 2 %.

La moitié de cette hausse sera récoltée par une taxe « dédiée au renouvellement des infrastructures », qui passe de 2 à 3 ¢ par 100 \$ d'évaluation. Pour la maison moyenne évaluée à 250 990 \$, l'avis d'imposition sera de 2392 \$.

En point de presse à l'hôtel de ville hier, la mairesse Caroline St-Hilaire a défendu la nécessité d'imposer une nouvelle hausse pour la réfection des infrastructures. « Elle nous permet de doter nos quartiers de nouveaux équipements, mais surtout de rattraper les déficits d'entretien de nos infrastructures [...] C'est un budget responsable, mais en même temps avec des projets porteurs. J'aime mon budget. »

Elle estime que son administration a fait « le maximum » pour couper dans les dépenses avant d'augmenter le fardeau fiscal des Longueuillois. « On est conscient de la capacité de payer de nos concitoyens. Il n'y a personne qui se lève un matin en voulant augmenter les taxes. Mais les

salaires augmentent, l'essence augmente, tout augmente. Un gel, pour nous, ce serait irresponsable. »

Pour son cinquième budget, l'administration de la mairesse St-Hilaire prévoit des dépenses en hausse de 2,1 % l'an prochain, pour un

« C'est un budget responsable, mais en même temps avec des projets porteurs. J'aime mon budget. » — Caroline St-Hilaire, mairesse de Longueuil

budget de 378,6 millions de dollars. Grâce aux nouvelles constructions, on table sur des revenus supplémentaires de 3,5 millions.

Priorité au service de police

Le service de la dette accapare 11,5 % du budget, tandis que les dépenses liées aux régimes de retraite en représentent 5,6 %. Lors de la dernière évaluation du déficit actuariel, au 31 décembre 2010, il était estimé à 109 millions.

Longueuil prévoit par ailleurs des investissements



La mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire, indique qu'un gel des taxes pour 2014 était impossible et aurait été « irresponsable ».

en immobilisations de 172 millions l'an prochain; 112 millions iront dans les infrastructures, dont 59,5 millions pour leur réfection. Les parcs et espaces verts auront droit à des dépenses de 24,2 millions.

Par secteurs, c'est le service de police qui reçoit de la part du lion, avec 18 % du budget. L'autre grand poste de

dépenses est le service culture, loisir et vie communautaire, avec 18 %. La voirie (15 %), le transport en commun (11 %) et l'administration (11 %) sont les autres grands postes de dépenses.

De plus, en diminuant le nombre d'élus de 26 à 15, on estime avoir réussi à dégager des économies récurrentes de 1,2 million.

LE BUDGET

8,4 millions

Somme que rapportera en 2014 la taxe destinée au renouvellement des infrastructures.

47 \$

Hausse de l'avis d'imposition pour une maison unifamiliale moyenne.

15 millions

Revenus des droits de mutation immobilière, la « taxe de bienvenue », en hausse de 800 000 \$ par rapport à 2013.

35 millions

Dotation totale des trois arrondissements de Longueuil, soit Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil.

403 millions

Dettes à long terme établies au 1^{er} janvier 2013, en baisse de 5 millions par rapport à l'année précédente.

Mort d'un patient

Le chirurgien radié six mois

HUGO PILON-LAROSE

Un chirurgien de l'Hôpital du Haut-Richelieu a été radié temporairement par le Collège des médecins pour une période de six mois pour avoir été négligent dans le suivi postopératoire d'un jeune homme de 29 ans qui est mort le 9 novembre 2009, une semaine après avoir été opéré pour une appendicite.

Le Dr Yves Perreault a plaidé coupable devant le conseil de discipline du Collège pour avoir négligé la prise en charge de son patient, Jean-Sébastien Gaudreau, dans les jours qui ont suivi l'opération.

« Les reproches pour lesquels l'intimé a reconnu sa culpabilité sont extrêmement graves [...]. Comment s'expliquer le comportement de ce médecin qui a admis ne pas avoir lu les notes des infirmières qui faisaient état d'une évolution défavorable de ce jeune patient? », écrit le conseil de discipline dans sa décision rendue le 19 novembre dernier.

Rappel des faits

Le 1^{er} novembre 2009, Jean-Sébastien Gaudreau s'est présenté aux urgences de cet hôpital avec des douleurs abdominales. Le jour suivant, il était opéré pour une appendicite par le Dr Yves Perreault.

Selon le récit de la conjointe de la victime, Christiane Vincent, les jours qui ont suivi l'opération ont été pénibles pour son mari,

« Mon mari n'arrivait pas à récupérer, ne passait pas de gaz, il vomissait beaucoup et avait souvent le hoquet. J'étais présente tous les jours, et plus les jours avançaient, plus son état s'aggravait [...] Finalement, dans la nuit du 8 au 9 novembre, son état était tellement grave qu'il me réclamait. Je me suis donc rendue à l'hôpital vers 23 h 30. [...] Vers 3 h 30 le matin, il a vomi une impressionnante quantité de liquide et il s'est aspiré. Il est mort devant mes yeux », raconte-t-elle.

Quatre ans plus tard, le deuil est toujours entier. M^{me} Vincent s'est dite soulagée d'avoir enfin une explication médicale à la mort de son mari, mais elle déplore d'avoir dû se battre seule contre tout un système afin que justice soit faite.

« J'ai dû faire l'ensemble des démarches. On ne devrait pas demander au public de dénoncer les médecins par eux-mêmes. Au final, le Dr Perreault a eu une sentence bonbon, mais c'est la norme dans ce genre de dossier », déplore-t-elle.

ON LIT DANS VOS PENSÉES

Pour les Fêtes, vous voulez des rabais. PENSEZ SUBARU!

REMISE DE 500\$ À L'ACHAT OU À LA LOCATION

FORESTER 2014

Location à partir de 299\$* 24 MOIS

ÉCONOMIE D'ESSENCE (l/100 km) Δ

• Transmission automatique (CVT) - Ville 8,3 / Route 6,3

• Transmission manuelle (6MT) - Ville 9,4 / Route 7,1

Indice d'octane recommandé : 87

OUTBACK 2014

Location à partir de 349\$* 48 MOIS

ÉCONOMIE D'ESSENCE (l/100 km) Δ

• Transmission automatique (CVT) - Ville 8,6 / Route 6,5

• Transmission manuelle (6MT) - Ville 9,4 / Route 7,1

Indice d'octane recommandé : 87

Caractéristiques offertes

• Traction intégrale symétrique à prise constante, de série • Moteur BOXER SUBARU à 4 cylindres opposés horizontalement, 2,5 litres, de série • Boîte manuelle à 6 rapports, de série ou boîte CVT Lineartronic® (transmission à variation continue) pour un rendement énergétique remarquable, en option • Système mains libres Bluetooth® à activation vocale, de série • Système perfectionné d'aide à la conduite EyeSight™, en option

À LA LOCATION 0\$ dépôt de sécurité

MULTISEGMENTS DE MOINS DE 50 000\$

MOTOR TREND LE VÉHICULE DE L'ANNÉE 2014

MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ+ 2013 IIHS TOP SAFETY PICK+

SUBARU

Confiance et évolution

Association des concessionnaires Subaru du Québec | pensezsubaru.ca

SUBARU SAINTE-AGATHE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY

SUBARU SAINT-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE

SUBARU DES SOURCES DORVAL

SUBARU RIVE-NORD BOISBRIAND

JOLIETTE SUBARU JOLIETTE

SUBARU SAINTE-JULIE SAINTE-JULIE

LACHUTE SUBARU LACHUTE

SUBARU GRANBY GRANBY

JOHN SCOTTI SUBARU ANJOU

SUBARU-MONTRÉAL MONTRÉAL

SUBARU DE LAVAL LAVAL

SUBARU BROSSARD BROSSARD

*À la location de la Forester 2.5i 2014 (EJ1-X0), à transmission manuelle, et de la Outback 2014 (ED1-CP), à transmission manuelle, les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont inclus. Transport et préparation inclus. Immatriculation (prix varie selon le client) et assurances en sus. Recyclage Québec, droit sur les pneus neufs inclus. Le concessionnaire peut offrir un prix ou taux moindre. Offres applicables sur approbation de crédit des Services Financiers Subaru par TCC. Δ Remise de 500 \$ valable à l'achat ou à la location de tous les modèles Forester et Outback 2014. Δ Cote de consommation d'essence établie par Ressources Naturelles Canada de 6,3/100 km (route) pour la Subaru Forester 2.5i 2014 équipée de la transmission automatique à variation continue et dotée d'un réservoir d'essence d'une capacité de 60 litres et de 6,5/100 km (route) pour la Outback 2014 équipée de la transmission automatique à variation continue et dotée d'un réservoir d'essence d'une capacité de 70 litres. Les données de consommation de carburant devaient être utilisées à seule fin de comparer des véhicules. La consommation de carburant réelle variera selon les conditions routières, les habitudes de conduite et la charge du véhicule. † Une cote « Bien » constitue la meilleure cote possible aux cinq tests de collision (frontale à chevauchement modéré, frontale à chevauchement faible, latérale, arrière et de capotage) réalisés par l'Institut des assureurs américains (IIHS) (www.iihs.org). Pour mériter la mention « Meilleur choix sécurité 2013 », un véhicule doit obtenir la cote « Bien » aux quatre tests. Pour mériter la mention « Meilleur choix sécurité+ 2013 », un véhicule doit obtenir la cote « Bien » à au moins quatre tests et une cote « Bien » ou « Acceptable » au cinquième test. Pour plus d'information sur ces offres, voyez votre concessionnaire Subaru participant. Photo(s) à titre indicatif seulement. Les spécifications techniques sont sujettes à changement sans préavis. Offres valables jusqu'au 31 décembre 2013.

ACTUALITÉS

Une escouade contre la traite des personnes

LA GRC a créé une équipe spéciale à Montréal, plaque tournante du tourisme sexuel

ISABELLE HACHEY

Une équipe spéciale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a été mise sur pied pour lutter spécifiquement contre la traite de personnes à Montréal, une ville parfois considérée comme la capitale du tourisme sexuel en Amérique du Nord.

Le ministre fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile, Steven Blaney, a annoncé hier la création de cette équipe spéciale, qui comptera une douzaine d'enquêteurs de la GRC, et qui sera dotée d'un budget annuel de 2 millions de dollars.

« N'ayons pas peur des mots: la traite des personnes n'est rien de moins que l'esclavage moderne. C'est un crime où on prive les victimes de leur dignité, on peut aller jusqu'à leur retirer leur propre identité, les inclure dans des réseaux de drogue et de prostitution et les exploiter de façon inimaginable », a indiqué M. Blaney.

Coup de pouce à Montréal

Le ministre s'engage par ailleurs à « appuyer les efforts de la Ville de Montréal et du maire Denis Coderre », qui a promis, en novembre, de s'attaquer aux salons de massage érotique en resserrant les règles d'attribution de permis et en imposant des amendes salées aux contrevenants.

« Ce sont de nouveaux phénomènes, on doit s'adapter, a dit le ministre Blaney. Nous, nous allons attaquer l'angle de l'exploitation des femmes. Ces filles sont prises dans un engrenage infernal. »

L'étai se resserre donc un peu plus autour des quelque 260 salons de massage érotique qui ont pignon sur rue à Montréal. Ces établissements illégaux, qui ont largement remplacé la prostitution de rue dans la métropole, sont propices à la traite de femmes vulnérables, migrantes ou mineures.

En ce moment, chaque cas de traite ou d'exploitation sexuelle exige la tenue d'une



PHOTO FOURNIE PAR SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

« N'ayons pas peur des mots: la traite des personnes n'est rien de moins que l'esclavage moderne. C'est un crime où on prive les victimes de leur dignité, on peut aller jusqu'à leur retirer leur propre identité, les inclure dans des réseaux de drogue et de prostitution et les exploiter de façon inimaginable », a indiqué hier Steven Blaney, ministre fédéral de la Sécurité publique et de la Protection civile.

enquête policière longue et coûteuse. Souvent, les policiers se sentent impuissants. Et de plus en plus de voix s'élèvent pour que des mesures soient prises pour carré-

GRC. Je pense certainement qu'on devrait examiner cette industrie de plus près et se demander si elle devrait être permise, au Québec et ailleurs. »

L'étai se resserre un peu plus autour des quelque 260 salons de massage érotique qui ont pignon sur rue à Montréal. Ces établissements illégaux, qui ont largement remplacé la prostitution de rue dans la métropole, sont propices à la traite de femmes vulnérables, migrantes ou mineures.

ment éradiquer le phénomène. « On sait que cette industrie exploite les jeunes femmes, a dit l'inspecteur Jean Cormier, responsable des centres de coordination fédéraux de la

Pour la première fois, en octobre, la GRC a démantelé un réseau criminel qui aurait forcé quatre jeunes Roumaines à se prostituer dans au moins sept salons de massage de la

région de Montréal. Ces femmes étaient sous l'emprise de Marius Trifu Miclescu, qui a été accusé de traite de personnes.

Un cas typique

Les tenancières des salons, pour la plupart d'origine chinoise, ont pour leur part été accusées au cours des derniers jours d'avoir tenu une maison de débauche.

« Des accusations ont été portées la semaine dernière, et il y a encore des enquêtes en cours. C'est comme si on soulevait une toile d'araignée, et que ça conduisait à d'autres arrestations... On se rend compte que c'est la pointe de l'iceberg », a expliqué M. Blaney.

L'équipe spéciale de la GRC sera basée à Montréal en raison de « l'expertise »

MOTION UNANIME À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 6 décembre, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion sur la traite de personnes. Issue du Cercle des femmes parlementaires, un groupe non partisan qui implique les 41 femmes élues du Parlement, la motion unanime demande notamment au gouvernement « de mettre en place des mesures visant à lutter contre la traite des personnes et d'entamer une réflexion sur le retour des cours d'éducation sexuelle à l'école ».

LA TRAITE DE PERSONNES AU CANADA

> Depuis l'adoption de la Loi interdisant la traite de personnes au Canada, en 2004, la GRC a recensé 165 cas de traite de personnes, dont 46 au Québec (28%). > Plus longue peine imposée dans un cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle: 8 ans et 9 mois. > La traite de personnes au pays rapporte annuellement entre 120 et 400 millions de dollars. C'est la troisième source de revenus du crime organisé, après la vente de drogue et le commerce des armes.

Source: Gendarmerie royale du Canada

acquise au sein de la GRC et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), a ajouté le ministre. « On est peut-être plus conscient du phénomène à Montréal parce qu'on s'est donné des outils pour l'identifier. Mais cela ne veut pas dire que la traite n'existe pas ailleurs... »

Cour du Québec Accusé d'avoir gravement battu le chat de son ex-conjointe

Un homme de 39 ans soupçonné d'avoir battu presque à mort le chat de son ex-conjointe, après la rupture, devra faire face à la justice. Jean-François MacDonald devra comparaître le 30 janvier en Cour du Québec, sous des accusations d'avoir causé des douleurs sans nécessité à la bête de 8 ans. Selon

l'acte d'accusation, les faits seraient survenus entre le 31 juillet et le 1^{er} août dernier. Après la séparation, la femme aurait appelé M. MacDonald pour l'aviser qu'elle passerait le lendemain afin de récupérer son chat. Quand elle est allée chercher l'animal, du sang coulait de sa gueule et de son museau,

et il était dans un état lamentable. La femme aurait amené son chat chez le vétérinaire, où on aurait trouvé de nombreuses blessures, incluant la mâchoire et le museau fracturés, des côtes cassées, une rupture de la vessie, une hémorragie interne... M. MacDonald était devant la Cour du

Québec, hier, pour un autre dossier connexe. Il est accusé d'avoir proféré des menaces de mort à l'endroit de cette ex-conjointe, le 19 août dernier. La suite des procédures dans cette affaire a également été remise au 30 janvier.

— Christiane Desjardins

AUJOURD'HUI DANS PAUSE SANTÉ



Disponible dans l'App Store

LaPressePlus.ca



L'essence moins chère dans la réserve

Les autochtones devront percevoir les taxes

CHRISTIANE DESJARDINS

Une douzaine de propriétaires de stations d'essence de la réserve mohawk de Kahnawake doivent se soumettre à la loi et percevoir les taxes sur le carburant à leurs clients non autochtones.

C'est ce qui ressort d'un jugement rendu il y a quelques jours par la Cour supérieure. Cette décision du juge Louis Crête vient mettre un terme, à moins qu'il y ait appel, à un litige vieux de presque 20 ans.

L'affaire a pris sa source au début des années 90, avec l'introduction de la TPS et de la TVQ. Les commerçants sont considérés comme des mandataires des autorités fiscales pour percevoir les taxes. Les commerçants dont il est question ici avaient refusé de percevoir ces taxes. En 1994, ils ont reçu un avis de cotisation de Revenu Québec pour les taxes qu'ils auraient dû percevoir, et ils ont porté leur cause devant les tribunaux.

Il est à noter que les autochtones qui demeurent dans les réserves sont exemptés de ces taxes, mais les non-autochtones qui achètent des biens y sont soumis. Les stations-services dont il est question ici sont situées en banlieue de Montréal. Les automobilistes

non amérindiens étaient nombreux à s'y rendre, vu le prix avantageux.

Ces commerçants prétendaient ne pas avoir à agir en percepteurs de taxes sur leur territoire, étant donné leurs droits ancestraux et la Loi sur les Indiens.

Mais le juge est d'avis que les doléances des commerçants n'ont rien à voir avec les droits

Les autochtones qui demeurent dans les réserves sont exemptés de ces taxes, mais les non-autochtones qui achètent des biens y sont soumis.

ancestraux ou issus de traités. Il a aussi signalé que les commerçants n'étaient pas mandataires par leur communauté.

Chez Revenu Québec, on se réjouit de cette décision.

« C'est une bonne nouvelle, on est content de la décision. La Cour confirme l'obligation pour les commerçants de percevoir les taxes sur les réserves », a réagi Stéphane Dion, chef des relations publiques à Revenu Québec.

Les maths, ça se prépare dès la petite enfance

Davantage d'efforts devraient être consacrés à l'acquisition de notions de base en mathématiques durant la période préscolaire, conclut l'Institut de la statistique du Québec dans une nouvelle étude.

Si le PISA s'attarde aux élèves de 15 ans, l'Institut de la statistique du Québec a, quant à lui, cherché à évaluer les facteurs qui contribuent à la réussite des épreuves ministérielles de mathématiques en 6^e année.

De plus, les enfants qui, à la maternelle, éprouvent plus de difficultés sur le plan moteur et de l'attention sont moins susceptibles de réussir plus tard en mathématiques.

— Extrait de l'étude

Les garçons qui lisent pour le plaisir moins d'une heure par semaine réussiraient moins bien en maths que les autres garçons.

Les enseignants ont assurément un rôle à jouer. « Le taux de réussite à l'épreuve de mathématiques tend à être plus faible chez les enfants qui ont une relation moins positive avec l'enseignant, c'est-à-dire les enfants qui disent, entre autres, pouvoir moins compter sur ce dernier en cas de besoin. »

Mais bien avant l'entrée à l'école, l'implication des parents est déterminante, dès le plus jeune âge. « Les enfants à qui les parents ou un adulte de la maison faisaient la lecture quotidienne vers 1 an et demi sont proportionnellement plus nombreux à avoir réussi l'épreuve de mathématiques, même lorsqu'on tient compte de certains facteurs de confusion comme le sexe et le milieu socioéconomique. »

Aux fins de cette étude, l'Institut de la statistique du Québec s'est basé sur l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec, dont l'échantillon initial comptait 2120 enfants. Ces enfants ont fait l'objet d'un suivi annuel de l'âge d'environ 5 mois jusqu'à environ 8 ans, puis d'un suivi bisannuel jusqu'à l'âge de 12 ans.



Les enfants qui, à la maternelle, éprouvent plus de difficultés sur le plan moteur et de l'attention sont moins susceptibles de réussir plus tard en mathématiques.

CÉLÉBREZ EN GRAND



MEILLEURE CAMIONNETTE

0⁴ + 0⁴ + 0⁴ + 0⁵

PREMIER MOIS DE LOCATION VERSEMENT INITIAL DÉPÔT DE GARANTIE DÙ À LA SIGNATURE

-
- A close-up view of the GMC Terrain's interior dashboard. The steering wheel features the GMC logo and silver accents. Behind the wheel is a digital instrument cluster displaying speed, RPM, and fuel economy. To the right is a large infotainment screen showing various vehicle settings and navigation. Below the screen is a climate control panel with physical buttons and a gear shifter area with handbrake and drive mode buttons.

CONTACTERGMC.CA

Association des concessionnaires GMC du Québec informe les consommateurs de lire ce qui suit. Offres à durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2014 neufs Sierra [TK7534/3] et Inata. Les modèles illustrés peuvent comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. 1. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement [la « durée du programme »]. Destinée aux clients particuliers qui résident au Canada et qui sont actuellement [pendant la durée du programme] propriétaires ou locataires d'un pick-up GM ou de la concurrence. Ces clients obtiendront un rabais de 1 000 \$ par l'achat, le financement ou la location d'un véhicule neuve Chevrolet Silverado poids léger, Silverado grande capacité, Sierra poids léger ou Sierra grande capacité 2014 admissible. Limite d'un [1] seul rabais par véhicule admissible vendu. Cette offre est transférable à un membre de la famille immédiate habitant à la même adresse [prevue applicable]. Cette offre n'est pas monnayable et ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives portant sur les véhicules GM. Le rabais de 1 000 \$ comprend les taxes applicables [TPS, TVA, TVQ ou TVP], selon la province. Dans le cadre de la transaction, le concessionnaire demandera des preuves d'immatriculation ou d'assurance des véhicules dont le client est déjà propriétaire. GM n'a ni la loi l'interdit. Autres conditions et restrictions s'appliquent. Détails après votre concessionnaire GM. 2. Programme d'achat, de location ou de financement. 2.1. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.2. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.3. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.4. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.5. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.6. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.7. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.8. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.9. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.10. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.11. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.12. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.13. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.14. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.15. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.16. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.17. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.18. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.19. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.20. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.21. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.22. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.23. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.24. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.25. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.26. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.27. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.28. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.29. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.30. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.31. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.32. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.33. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.34. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.35. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.36. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.37. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.38. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.39. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.40. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.41. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.42. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.43. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.44. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.45. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.46. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.47. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.48. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.49. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.50. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.51. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.52. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.53. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.54. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.55. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.56. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.57. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.58. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.59. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.60. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.61. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.62. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.63. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.64. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.65. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.66. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.67. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.68. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.69. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.70. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.71. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.72. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.73. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.74. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.75. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.76. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.77. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.78. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.79. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.80. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.81. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.82. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.83. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.84. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.85. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.86. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.87. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.88. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.89. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.90. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.91. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.92. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.93. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.94. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.95. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.96. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.97. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.98. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 2.99. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 3. Prix à l'achat de 34 999 \$ pour un pickup neuve. 4. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 5. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 6. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 7. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 8. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 9. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 10. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 11. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 12. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 13. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 14. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 15. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 16. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 17. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 18. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 19. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 20. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 21. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 22. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 23. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 24. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 25. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 26. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 27. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 28. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 29. Offre en vigueur du 10 décembre 2013 au 2 janvier 2014 seulement. 30. Offre en vigueur du 10 décembre

Les géants du web haussent le ton

NICOLAS BÉRUBÉ

Les géants mondiaux des technologies, dont Google, Facebook et Twitter, haussent le ton et demandent aux gouvernements d'imposer des réformes radicales pour mettre fin à la surveillance électronique de masse sur l'internet, qui va «trop loin», selon eux. Voici un aperçu des critiques lancées par ces entreprises, dont la valeur cumulative dépasse les 1400 milliards US – soit près de 80% de la taille de l'économie du Canada.

Mettre fin à la collecte de masse

Qui appelle qui? La NSA le sait. En colligeant les métadonnées sur les appels téléphoniques et les communications par internet, l'agence américaine et ses partenaires dans le monde peuvent brosser un tableau complet de nos interactions. Ces métadonnées sont archivées par défaut, de sorte que les espions peuvent remonter dans le temps et analyser le comportement de qui bon leur semble. «Les gouvernements devraient limiter leur surveillance à des usagers déterminés à l'avance, selon les balises de la loi, et non entreprendre un vaste programme de collecte des données de l'internet et des communications», écrivent les entreprises dans une lettre envoyée à Barack Obama et au Congrès américain, hier. Dans une déclaration, la PDG de Yahoo!, Marissa Mayer, note que les révélations d'Edward Snowden ont entaché la crédibilité des entreprises de l'internet. «Ce qu'on a appris au sujet des activités de surveillance du gouvernement a ébranlé la confiance de nos usagers, et il est temps pour le gouvernement américain d'agir afin de regagner la confiance des citoyens partout dans le monde», écrit-elle.

Plus de transparence

«Les gens n'utilisent pas les technologies auxquelles ils ne font pas confiance, écrit Brad Smith, chef des services juridiques de Microsoft. Les gouvernements ont trahi cette confiance et les gouvernements doivent aider à la restaurer.»



PHOTO ARCHIVES ASSOCIATED PRESS

Le gouvernement américain demande régulièrement aux entreprises de la Silicon Valley «d'ouvrir leurs serveurs» pour qu'il puisse espionner des usagers. Les entreprises doivent coopérer, et ne peuvent dire à quelle fréquence le gouvernement fait ces demandes ni quelles informations sont colligées.

Le gouvernement américain demande régulièrement aux entreprises de la Silicon Valley «d'ouvrir leurs serveurs» pour qu'il puisse espionner des usagers. Pour ce faire, le gouvernement est muni d'un mandat délivré par le tribunal secret établi par le Foreign Intelligence Surveillance Act (FISA). Les entreprises doivent coopérer et ne peuvent dire à quelle fréquence le gouvernement fait ces demandes ni quelles informations sont colligées. Les entreprises réclament le droit de diffuser ces données sur les requêtes. «Les gouvernements devraient permettre aux entreprises de publier le nombre et la nature des requêtes gouvernementales au sujet des

informations des usagers», soutiennent-elles.

Responsabilisation

Les entreprises signataires du manifeste, qui sont AOL, Facebook, Google, LinkedIn,

gouvernements ont le devoir de protéger leurs citoyens. L'équilibre a été rompu et les pratiques qui sont à la faveur de l'État vont trop loin. Cela amoindrit les libertés que nous chérissons tous. Il est temps

« Les gens n'utilisent pas les technologies auxquelles ils ne font pas confiance. Les gouvernements ont trahi cette confiance, et les gouvernements doivent aider à la restaurer. » — Brad Smith, chef des services juridiques de Microsoft

Microsoft, Twitter et Yahoo! estiment que les pratiques des services de surveillance vont «trop loin» à l'heure actuelle. «Nous comprenons que les

que ça change», note la lettre ouverte. Les signataires appellent les gouvernements à mieux encadrer les activités de leurs services du renseignement.

Appui de taille au Congrès

La sortie publique des géants de la Silicon Valley vient appuyer les grandes lignes du projet de loi bipartisan actuellement proposé par Patrick Leahy, sénateur démocrate et secrétaire du comité judiciaire du Sénat des États-Unis, et le représentant républicain Jim Sensenbrenner, auteur du Patriot Act. Leur groupe réformiste est en conflit avec Dianne Feinstein, présidente du Comité du Sénat sur le renseignement et sénatrice démocrate de Californie, qui souhaite faire adopter une loi qui clarifierait la situation actuelle en autorisant les pratiques controversées de la NSA.

Découvrez l'histoire fascinante du hockey féminin

D'HIER À AUJOURD'HUI

Lynda Baril

Offert en librairie ou sur editionslapresse.ca
Aussi en format PDF et E-pub

les éditions LA PRESSE

L'eau de Mars propice à la vie

Un ancien lac sous la loupe de chercheurs grâce à Curiosity

La sonde américaine Curiosity a atterri dans un ancien lac, révèlent six nouvelles études. Pour la première fois, on a pu calculer le pH et la salinité d'un plan d'eau martien. Le verdict : neutre et peu salé, ce qui est propice à la vie. Voici les principales découvertes. — Mathieu Perreault

De l'eau douce

Peu après l'atterrissage de Curiosity sur la planète rouge, en août 2012, les chercheurs de la mission ont repéré des crevasses témoignant probablement de la présence de ruisseaux et de rivières. Dans les études dévoilées aujourd'hui dans *Science*, ils précisent que ces cours d'eau se jetaient dans un plan d'eau ressemblant à un lac. Un lac au pH neutre et à faible salinité, qui aurait pu abriter la vie, selon Richard Léveillé, qui a participé à la mission Curiosity pour l'Agence spatiale canadienne et travaille maintenant à l'Université McGill. «On a pu analyser le pH et la salinité grâce aux échantillons obtenus par le forage, explique M. Léveillé. On n'avait pas fait de forages pour les cours d'eau l'an dernier. C'est une première: la mission Spirit avait aussi détecté la présence d'un plan d'eau, mais elle était de source thermique, et donc très chaude et acide. Elle avait provoqué des changements chimiques sur les roches. Ce n'était pas très propice à la vie.»

Peut-être des bactéries

Du soufre et du fer sous diverses formes ont été identifiés par les capteurs de Curiosity. Plus précisément, ces deux éléments chimiques étaient soit oxydés (avec moins d'électrons), soit réduits (avec plus d'électrons). Or, certaines bactéries se nourrissent de fer et de soufre en les oxydant ou en les réduisant. «Ça ne veut pas nécessairement dire que ce sont des bactéries qui ont fait l'oxydation ou la réduction, dit Richard Léveillé. Mais ça veut dire qu'il y a plusieurs processus chimiques en cours. L'un de ces processus impliquait peut-être la vie sous forme bactérienne.»

Du carbone organique

Du carbone organique a été détecté. «Encore une fois, ça ne veut pas nécessairement dire que Mars a abrité la vie, prévient Richard Léveillé, de l'Université McGill. Le carbone organique peut avoir été formé par un processus chimique ou avoir été amené sur Mars par des météorites. Mais on se rend de plus en plus compte qu'il y avait beaucoup de carbone organique sur Mars. Au fur et à mesure que la quantité détectée augmente, la probabilité qu'une partie ait été produite par un être vivant augmente aussi.» Le carbone organique, notamment sous forme de méthane, est détecté sur Mars depuis l'époque des sondes *Viking*, dans les années 70.

Une date pour les roches

Grâce à la multitude d'instruments de Curiosity, une équipe a réussi à faire la datation des roches du site d'atterrissage de la sonde. Elles se sont formées il y a 4,1 milliards d'années, peu après la naissance de la planète. «C'est une méthode qui sera extrêmement précieuse à l'avenir», explique Richard Léveillé.

Une poussière toxique

Les nouvelles provenant de Curiosity ne sont pas toutes bonnes. Les chercheurs ont détecté dans la poussière martienne une molécule qui serait fort probablement du perchlorate, un produit très toxique. «Si la poussière arrivait à pénétrer dans une éventuelle base martienne, ça pourrait être très dangereux pour les astronautes», ont indiqué les auteurs des études de *Science*, hier en conférence de presse durant la réunion annuelle de l'Union géologique américaine, en Californie.

POLOGNE

Les Juifs « sortent du placard »

SORINE COUPET
COLLABORATION SPÉCIALE

VARSOVIE — Il y a 10 ans, Francine Zuckerman et Debbie Filler n’auraient jamais pu imaginer qu’elles se sentiraient un jour un peu chez elles en Pologne. C’est dans ce pays que les deux résidentes de Toronto ont passé une bonne partie de leur temps au cours des dernières années, dans le but de tourner un film documentaire intitulé *We Are Here*. Les deux femmes confient qu’elles posent aujourd’hui un regard différent sur la Pologne, au-delà de la tragédie qu’y ont vécue leurs parents, tout comme des millions d’autres Juifs, durant la Seconde Guerre mondiale.

Le film *We Are Here* explore la problématique identitaire de cinq personnages: des Juifs d’âges et de milieux différents, qui vivent en Pologne. L’œuvre cherche à savoir si la vie juive peut naître dans un pays où l’Holocauste l’avait pratiquement éradiquée.

La réalisatrice du film, Francine Zuckerman, a été élevée dans une famille juive de Montréal, dont le père était né en Pologne. Sa productrice associée, Debbie Filler, est elle aussi fille d’un Juif polonais. Elles disent toutes deux avoir reçu depuis l’enfance le même message: la Pologne n’est rien d’autre qu’un cimetière, un endroit dangereux pour les Juifs.

« Les nazis ont tué ma famille, mais les Polonais étaient contents de les aider. » Cette phrase, Debbie Filler dit l’avoir entendue prononcer à maintes reprises par son père, un survivant du camp nazi d’Auschwitz, dans le sud de la Pologne.

Plusieurs rencontres avec des Polonais de Toronto, catholiques et juifs, vont permettre aux deux femmes de commencer à considérer la Pologne sous un autre jour. Quand une amie israélienne leur parle pour la première fois d’un renouveau dans la communauté juive d’Europe de l’Est, une idée de film se met à germer.

« Nous sommes plus de 20 ans après Solidarité et la chute du mur de Berlin, donc c’est le temps qu’il a fallu pour que ces Juifs sortent du placard, en quelque sorte. »
— Francine Zuckerman, cinéaste

Six ans et neuf allers-retours Toronto-Varsovie plus tard, Francine Zuckerman affirme ne plus être la même personne. « Étrangement, je me sens vraiment bien ici. Je ne parle pas la langue et je suis toujours un peu une étrangère, mais j’ai maintenant une communauté. »

Et puis, les deux femmes sont maintenant citoyennes polonaises.

Elles avouent aussi avoir établi des liens quasi filiaux avec Henryk et Irena, deux protagonistes de leur film, survivants de l’Holocauste âgés de 81 et 97 ans.

À la recherche de ses origines

Pour M^{me} Zuckerman, les personnages de *We Are Here* sont à l’image de ce qui se passe à plus grande échelle dans le pays: des gens qui ignoraient jusqu’à récemment qu’ils étaient juifs renouent avec leur culture, commencent à pratiquer leur religion ou cherchent à connaître le sort de leurs familles décimées. Et ils le font souvent, quoique difficilement, en continuant d’assumer leur identité polonaise.

« Nous sommes plus de 20 ans après Solidarité et la chute du mur de Berlin, donc c’est le temps qu’il a fallu pour que ces Juifs sortent du placard, en quelque sorte », explique la cinéaste.

Mais par rapport aux 3 millions et demi de Juifs que comptait la Pologne en 1939, il n’y a pas de quoi se réjouir des quelque 8000 personnes qui se sont déclarées juives lors du dernier recensement en

Pologne, selon la responsable de l’exposition permanente au Musée d’histoire des Juifs polonais. « Je n’appelle pas cela une renaissance. Il y a un renouveau, mais sur une petite échelle, précise Barbara Kirshenblatt-Gimblett. Cela prend une masse critique de personnes pour que le groupe puisse se maintenir. »

Plus significatif, selon la sociologue spécialiste des minorités sociales Malgorzata Melchior, est l’intérêt grandissant pour la culture juive dans la société polonaise, y compris parmi les non-juifs. « Cela commence parfois par le nettoyage de cimetières juifs dans certains endroits, ensuite on crée des programmes éducatifs, des festivals. »

« Je pense que la jeune génération agit vraiment comme un catalyseur. Ils veulent connaître cette part juive de leur histoire », ajoute Francine Zuckerman.



PHOTO ARCHIVES REUTERS

Depuis quelques années, il y a un intérêt grandissant pour la culture juive dans la société polonaise. Il est d’ailleurs fréquent que des groupes de jeunes Juifs de partout dans le monde visitent l’ancien camp de concentration d’Auschwitz afin d’en apprendre davantage sur l’histoire de leurs ancêtres.



Découvrez nos forfaits économiques

- 39\$
par mois¹
- › Messages illimités² (messages texte, image et vidéo internationaux)
 - › Soirs dès 17 h et week-ends illimités partout au Canada³
 - › 400 Mo de données⁴
 - › 400 minutes de jour partout au Canada³
 - › Afficheur et Messagerie vocale⁵



Nexus 4

Et voici Fido Rendez-vous

Le service à la clientèle adapté à votre horaire®
Fido.ca/Rendez-vous

Un autre AVANTAGE Fido

Fido Rendez-vous • Fido à l'écoute™ • FidoDOLLARS® • Balance24

C'est le temps de changer. Passez en magasin, faites le 1-866-301-3436 ou consultez fido.ca.

MAGASINS FIDO

ANJOU
Les Galeries d'Anjou
BELOEIL
600, boul. Laurier
BOUCHERVILLE
Promenades Montarville
BROSSARD
Mail Champlain
Place Portobello
DOLLARD-DES-ORMEAUX
Galeries des Sources
GRANBY
Galeries de Granby
GREENFIELD PARK
3310, boul. Taschereau

LASALLE
Carrefour Angrignon
Place Newman
LAVAL
3100, boul. Concorde Est
1637, boul. Daniel-Johnson
Carrefour Laval
Centre Laval
LONGUEUIL
Métro Longueuil
Place Longueuil
MONTRÉAL
6700, avenue Côte-des-Neiges
4960, boul. Décarie
4328, boul. Henri-Bourassa Est
680, rue Jarry Est

436, rue Jean-Talon Ouest
5150-A, rue Jean-Talon Ouest
2900, rue Masson
1042A, avenue Mont-Royal Est
101, avenue Mont-Royal Ouest
3451, rue Ontario Est
3575, avenue du Parc
10539, boul. Pie-IX
1314, rue Ste-Catherine Est
1004, rue Ste-Catherine Ouest
3820, rue St-Denis
7024, rue St-Hubert
4200, boul. St-Laurent
1111, rue St-Urbain
1221, rue St-Zotique Est
6295, rue Victoria
3920, rue Wellington
Centre commercial Côte-St-Luc

Centre Domaine
Centre Eaton
Centre Wilderton
Complexe Desjardins
Galeries Normandie
Place Alexis Nihon
Place Bourassa
Place de la Cathédrale
Place Montréal Trust
Place Versailles
Place Ville-Marie
POINTE-AUX-TREMBLES
Centre de la Pointe
POINTE-CLAIRE
Fairview Pointe-Claire
REPENTIGNY
Galeries Rive-Nord

ROSEMÈRE
Place Rosemère
ST-BRUNO
Promenades Saint-Bruno
ST-EUSTACHE
367, boul. Arthur-Sauvé
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
600, rue Pierre-Caisse
ST-JÉRÔME
Carrefour du Nord
ST-LÉONARD
Centre commercial Le Boulevard
Centre d'achat Langelier
SHAWINIGAN
Plaza de la Mauricie

SOREL
Promenades de Sorel
TERREBONNE
321b, montée des Pionniers
Galeries Terrebonne
TROIS-RIVIÈRES
5770, boul. Jean-XXIII
Centre Les Rivières
VALLEYFIELD
Centre Valleyfield
VILLE DE MONT-ROYAL
Centre Rockland
VILLE ST-LAURENT
961, boul. Décarie
Place Vertu



Les offres peuvent être modifiées sans préavis. Taxes en sus. 1. Les forfaits standards sont offerts au mois ou avec une entente Balance24 de deux ans. Le service de données est un service mensuel avec les forfaits standards. Les frais d'interurbain additionnels, les frais d'itinérance, les frais de transmission de données, les frais liés aux options, les frais de service d'urgence 9-1-1 provinciaux (s'il y a lieu) et les taxes sont en sus et sont facturés mensuellement. 2. Les forfaits comprennent les messages envoyés du Canada vers un numéro de sans-fil canadien, américain ou international. Les messages entrants et sortants à tarification additionnelle (alertes, messages liés au contenu et aux promotions) et les messages envoyés en itinérance ne sont pas compris et sont facturés aux tarifs en vigueur. 3. Le temps d'antenne comprend les appels du Canada vers un numéro canadien, facturés à la minute. Chaque minute additionnelle coûte 45 c (20 c pour le Renvoi d'appels). 4. Utilisation de données additionnelles: 5 \$ pour 250 Mo; facturée par tranches de 5 \$. Consultez fido.ca/itinérance pour en apprendre davantage sur les tarifs de notre service de données en itinérance facturé à l'utilisation. 5. Le service permet la réception et la sauvegarde d'au plus trois messages de trois minutes chacun durant un maximum de trois jours. 6. Non offert avec le service prépayé. Seul le titulaire du compte est autorisé à prendre un rendez-vous. L'horaire varie; consultez fido.ca/rendez-vous. © 2013

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAL

Vers le mur



ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Le ministre de la Santé, Réjean Hébert, a déposé vendredi dernier son projet de loi sur l'assurance autonomie. Il faut applaudir le travail acharné de M. Hébert, longtemps comme médecin et chercheur, aujourd'hui comme politicien, pour améliorer le sort des personnes âgées en perte d'autonomie.

La cause est noble, trop longtemps négligée. L'intention, louable. Toutefois, comme l'ont souligné plusieurs des personnes et groupes qui ont témoigné en commission parlementaire, la voie choisie est pleine d'obstacles.

En premier lieu, plutôt que de simplement exiger des établissements de santé qu'ils privilégient de plus en plus les soins à domicile, le ministre a lancé une réforme en profondeur de la gestion des soins et services pour les personnes en perte d'autonomie. Il y a là un risque élevé que le projet donne lieu à un remue-ménage bureaucratique dont l'impact sur les services offerts sera, au mieux, marginal.

En second lieu, le gouvernement s'engage à financer une partie substantielle des besoins des personnes en perte d'autonomie sans qu'on sache ce que cela coûtera et, surtout, sans qu'on en mesure l'impact sur l'ensemble des finances gouvernementales. Or, cet aspect du problème est crucial. Selon une étude publiée ces jours-ci par le groupe de recherche CIRANO, les dépenses de Québec dans le domaine de la santé pourraient atteindre 61 milliards en 2030 (31 milliards aujourd'hui). Si ce scénario se confirmait, les dépenses de santé accapameraient 69% des revenus du gouvernement du Québec (43% aujourd'hui).

Les économistes affiliés à CIRANO sont loin d'être les premiers à sonner l'alarme, on le sait. Pourtant, jusqu'à maintenant, ni les libéraux ni les péquistes n'ont eu la volonté d'attaquer le problème de front. Au contraire, ils ont eu tendance à accroître l'offre de services. C'est dans cette logique que s'inscrit le projet de M. Hébert. Or, si Québec ne sait pas comment il financera la croissance des coûts des soins fournis aujourd'hui, comment peut-il s'engager à en subventionner de nouveaux?

Si Québec ne sait pas comment il financera la croissance des coûts des soins fournis aujourd'hui, comment peut-il s'engager à en subventionner de nouveaux?

À la défense du ministre, il faut dire que son projet initial prévoyait une capitalisation des sommes amassées dans la «caisse économie», de façon à se préparer à la croissance prévisible des dépenses. Entre le livre blanc et le projet de loi, cette proposition a été abandonnée. La première ministre, Pauline Marois, et M. Hébert ont plutôt promis qu'«il n'y aura pas de taxe supplémentaire» pour financer le virage vers les soins à domicile.

Le gouvernement Marois ajoute ainsi sa contribution à la grande illusion entretenue par nombre de politiciens au fil des ans, illusion voulant que les Québécois puissent obtenir de plus en plus de services publics sans sacrifier quelque chose. Cette illusion mène l'État québécois à un mur. Le mur est là, on le distingue de mieux en mieux. La collision se produira. Bientôt.

OPINION

La responsabilité de Parisien

Quelle insulte?

La demande de démission de M. Jacques Parisien à titre de président du C.A. de la Société du 375^e anniversaire de Montréal serait une insulte à la communauté d'affaires de Montréal (*La Presse*, 7 décembre «Monsieur Montréal»), selon M. Gaétan Frigon. L'insulte découle du fait que ce monsieur est un grand bénévole qui a, à son compte, de nombreuses réalisations à ce titre et qu'on l'a presque supplié d'accepter le poste de président du C.A. de Tourisme Montréal.

Cet homme aurait été nommé pour ses compétences à développer les grandes orientations pour la promotion de Montréal et l'augmentation du tourisme dans la métropole, pas pour scruter les comptes de l'organisme dont il présidait le CA. La gouvernance et les bas détails administratifs étaient de la responsabilité de M. Charles Lapointe selon lui.

Le renard s'occupe des poules et le président fait les relations publiques. Drôle de vision de la gouvernance. Ce qui ne l'a cependant pas empêché de prendre, seul, la décision de doubler les paramètres de l'allocation de départ de son PDG, soit une somme de 654 000\$. Des responsabilités à la carte, quoi. On ne joue pas au «fonctionnaire» pour s'assurer de l'intégrité de la gestion de la boîte, mais pour ouvrir le contrat du PDG et doubler son allocation de départ.

Désolé M. Frigon, mais un président de conseil, si bénévole soit-il, doit jouer son rôle, y compris dans les zones moins intéressantes. La conformité en fait partie. On voit trop de ce genre de déresponsabilisation dans les CA, par les temps qui courent.

Robert Beauchamp, Gatineau

Plus de rigueur

Monsieur Frigon, j'ai lu avec attention votre commentaire concernant monsieur Jacques Parisien. Je peux comprendre votre admiration vis-à-vis cet homme qui, selon vous, semble consacrer beaucoup de son temps au bénévolat. Je m'attendais à plus de rigueur de votre part.

Ce n'est pas parce que l'on fait du bénévolat que l'on doit abdiquer de ses responsabilités. Monsieur Parisien possédait le pouvoir d'autoriser le salaire et les autres dépenses de monsieur Lapointe. Il avait, par le fait même, un certain devoir de contrôle. Le bénévolat ne doit d'aucune façon être synonyme de laisser-faire.

Je fais moi-même du bénévolat et j'ai constaté à maintes occasions que plusieurs personnes qui donnent de leur temps sont rarement complètement désintéressées. Leur bénévolat est souvent relié à leur domaine d'activité, ce qui leur procure quelques avantages pas nécessairement pécuniers. Votre titre de «Monsieur Montréal» me semble relever plus d'une amitié ou d'une admiration personnelle que d'une lecture réaliste de la situation.

Je crois que votre notion du bénévolat devrait être revue. Un de vos admirateurs,

Richard Goupil, expert-comptable à la retraite, Saint-Alphonse-Rodriguez



DROITS RÉSERVÉS/serge.chapleau@lapresse.ca

DEBATS@LAPRESSE.CA

Jésus et l'ostentation

Dans ce débat sur les signes religieux, le gouvernement trouve un allié inattendu en la personne de Jésus, qui favorise nettement la sphère privée et déteste l'ostentation. Dans l'Évangile, Jésus appelle à prier dans la solitude. Il fustige ceux qui prient avec ostentation comme les pharisiens. Au contraire, il loue la veuve qui verse discrètement son obole. Il ne participe à aucune manifestation religieuse publique. L'Église a fait du dimanche des Rameaux une fête religieuse, mais à cette occasion, Jésus ne faisait qu'affirmer sa royauté sur les juifs et c'est pour cette raison qu'il a été crucifié: crime de rébellion contre les Romains. Ce n'était pas du tout une fête religieuse dont il avait été la vedette. De plus, Jésus célèbre la Pâque juive, et non pas chrétienne, dans l'intimité du Cénacle, entouré de ses seuls apôtres. Même quand il fait des miracles, Jésus exige le secret et la discrétion. Jésus n'a jamais porté de kippa ni de croix, bien sûr, et il n'a jamais exigé que les femmes portent un voile quelconque. Enfin, Jésus, un dieu, selon certains, naît dans l'anonymat d'une crèche et il ne se transfigure qu'en présence de trois apôtres, excluant les neuf autres. Et il est ressuscité en n'apparaissant qu'à ses apôtres, se gardant bien d'annoncer cette grande nouvelle à l'humanité entière. Vraiment, Jésus était contre l'ostentation.

Normand Rousseau, Gatineau

La Charte: qui croire?

Étonnant, le débat sur la Charte de la laïcité dans le domaine de la santé. D'un côté, vous avez les directions d'établissements et les

associations d'organismes de la santé qui, de leur hauteur et sans aucune indication sur leur mode de consultation, rejettent d'emblée la Charte. D'un autre côté, vous avez la FIQ, dont les membres œuvrent dans ces établissements et constituent la grande majorité des gens y travaillant, qui appuie la charte après une vaste consultation auprès de ses membres. Étonnant, mais aussi éclairant sur la valeur et la crédibilité que nous devrions accorder à ces deux prises de position totalement opposées.

Pierre Cliche, ingénieur retraité, Boucherville

Où acheter les livres?

À *Tout le monde en parle*, Marie Laberge a dit que les auteurs recevaient le même montant en droits d'auteur, que leurs livres soient vendus en librairie ou chez Costco. Pourquoi payer plus cher un livre que je peux me procurer à un moindre prix? Il y a souvent jusqu'à 10\$ de différence. Pour une trilogie, c'est un montant de 30\$. Je vais dans les grands magasins pour me procurer des livres pour moi et ma petite fille, j'y achète même des jeux éducatifs. Je vais retourner à ma bibliothèque, car je suis accro aux livres depuis ma jeunesse (je lisais même sous mes couvertures avec ma lampe de poche). À l'occasion, je vais chez Renaud-Bray, mais c'est toujours plus dispendieux et ce n'est certainement pas pour le service que nous recevons. Entre Renaud-Bray et Archambault, il y a une différence de 30\$ sur le dernier coffret DVD de la série *24 heures chrono*. Comment expliquer cette énorme différence de prix? Je souhaite que nous puissions encore acheter nos livres dans les grands magasins. Vous seriez surpris de voir tous les gens qui

se cherchent un livre tout en magasinant et qui ne prendraient peut-être pas le temps de se rendre dans une librairie.

Lorraine St-Louis, retraitée, Saint-Jérôme

Les ponts fédéraux

Les ponts Champlain, Jacques-Cartier et Mercier ont une particularité que les autres ponts n'ont pas. Ils traversent la voie maritime du Saint-Laurent. Ce qui implique que ces trois ponts doivent avoir une hauteur supérieure afin que les bateaux puissent circuler librement. Le transport maritime est de juridiction fédérale, car il s'agit d'intérêts qui concernent d'autres provinces et les États-Unis. Particulièrement pour nous, c'est l'Ontario qui en bénéficie avantageusement sur le plan économique. Alors pourquoi nous, Québécois, devrions payer pour traverser les ponts qui traversent la voie maritime fédérale, qui profitent à l'ouest du pays?

Serge Bouchard, Longueuil

Et le musée Stewart?

Le nouveau président de la STM, Philippe Schnobbs, a annoncé pompeusement que les travaux annoncés pour l'an prochain sur la ligne jaune du métro n'occasionneraient aucune conséquence fâcheuse envers aucune organisation. Or, il a omis le musée Stewart, situé dans le vieux Fort de l'île Sainte-Hélène. Déjà que la Ville de Montréal exige un tarif de 15\$ pour le stationnement à proximité, alors que ce stationnement a été gratuit dans le passé. Avec des fermetures du métro les fins de semaine pendant lesquelles des travaux auront lieu, on peut facilement supposer que le musée Stewart subira de graves préjudices.

Pierre C. Tremblay, Montréal-Nord

LA PRESSE CA

LA QUESTION DU JOUR

Selon les informations obtenues par La Presse, les travaux de la commission Charbonneau coûteront environ 43 millions. Selon vous, cette dépense est-elle...

Justifiée , 53% Excessive , 42% Je ne sais pas , 4%

Résultats à 19h15, hier > 11 382 répondants

LE BLOGUE DE L'ÉDITO **Guillemin, le maître d'Histoire**
par Mario Roy

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9		
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca		VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION? Écrivez-nous à debats@lapresse.ca
RÉDACTION 514.285.7070 commentaires@lapresse.ca	ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453 www.lapresse.ca/abonnement	PUBLICITÉ 514.285.6931
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363 petitesannonces@lapresse.ca	DÉCÈS 514.285.6816 deces@lapresse.ca	CARRIÈRES 514.285.7320 carrieres@lapresse.ca
Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.		

À BIEN Y PENSER

Au lieu de permettre autant de publicité pour les jeux de hasard, le gouvernement devrait obliger Loto-Québec à faire de la publicité sur les vertus de l'épargne, le budget familial et le travail honnête, plutôt que de favoriser cette culture de la chance qui devient épidémique et qui nous conduira je ne sais où!
— Gilles Tremblay¹

DÉBATS

Le péage, pourquoi pas ?



Seules des visées électoralistes peuvent expliquer l'opposition sans appel de la première ministre Marois et du maire Coderre à l'idée d'un péage sur le pont Champlain. L'idée reste à étudier et à moduler, voire à transformer. Chose certaine toutefois, il serait contre l'intérêt public que nos gouvernants s'enferment dans un refus bête et obtus, et refusent d'analyser de bonne foi les diverses formules possibles. Elles sont légion à notre époque et n'ont plus rien à voir avec le péage à papa qui créait des bouchons monstres sur les autoroutes. Le péage, de nos jours, est une technique virtuelle qui évite aux conducteurs de s'arrêter à un poste pour payer

Le front commun Québec-Montréal contre le gouvernement Harper, outre qu'il a été improvisé sans réflexion, est un jeu dangereux.

leur écot. Des appareils électroniques installés à des endroits stratégiques enregistrent les numéros d'immatriculation, et la circulation reste fluide. Au Portugal, pour ne citer qu'un exemple, toutes les autoroutes sont dotées de tels péages. La même technique permet de moduler le tarif en fonction de la distance. Ainsi, les gens qui viennent à Montréal à partir de Saint-Jean-sur-Richelieu (ou de Joliette, si la formule est étendue à la Rive-Nord) paieraient plus cher que les résidents de Longueuil. D'ores et déjà, nombre de spécialistes s'entendent sur le fait qu'il serait contre-productif de limiter le péage à Champlain II, car cela entraînerait de la congestion sur les autres voies d'accès. Au mépris de la rationalité, il y a pas mal de gens qui préféreraient faire de longs détours, quitte à dépenser davantage en essence, que de payer quelques dollars pour se rendre plus rapidement à destination. Tout est à étudier: le plan régional d'introduction du péage, les tarifs, qui pourraient être modulés selon l'heure et la longueur du trajet parcouru, ou encore selon la taille du véhicule, les mesures à prendre pour éviter d'accroître l'exode des entreprises qui dépendent du camionnage vers la banlieue, etc. Peut-être aussi faudrait-il penser à des péages sur les autoroutes plutôt que sur les ponts. Cela permettrait de prendre en compte un facteur capital (la distance parcourue) et éviterait de dresser une barrière psychologique entre Montréal et sa banlieue proche. Avantage corollaire qui va de soi: le péage pourrait réduire la pollution en encourageant le covoiturage et l'utilisation des transports en commun. L'opposition des maires de banlieue et du gouvernement du Québec se comprend: les maires de banlieue défendent l'intérêt de leurs commettants, qui sont nombreux à travailler à Montréal. Quant à Québec, les politiciens ont l'œil rivé sur ces régions du 450, si riches en votes... Par contre, l'opposition du maire de Montréal est incompréhensible. M. Coderre se rebiffe à la perspective qu'un système de péage autour de Montréal puisse dissuader les banlieusards de venir dépenser et s'amuser dans la métropole. Mais c'est un faux problème. Pour préserver l'achalandage du centre-ville et des institutions culturelles de Montréal, il suffit de suspendre le péage le soir et le weekend (et aussi d'ajouter des places de parking!). À la base, la position du gouvernement Harper (pas de pont sans péage) relève de la règle de l'«utilisateur-payeur» – une règle logique, reconnue partout. Si elle est loin d'être appliquée dans tous les domaines pour des raisons d'ordre humanitaire ou social (ainsi nos garderies, offertes à prix d'aubaine), elle se justifie parfaitement dans le cas du transport routier. Hélas, ce front commun Québec-Montréal contre le gouvernement Harper, outre qu'il a été improvisé sans réflexion, est un jeu dangereux. À défaut d'une entente sur des solutions alternatives, le fédéral aura tout le loisir d'imposer d'autorité un péage sur le pont au détriment de toutes les autres formules qui auraient pu être négociées.



PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE
Le déclin de la population des 15-64 ans au Québec se poursuivra de 2014 à 2020, alors qu'elle diminuera de 10 000 personnes par année.

DÉMOGRAPHIE

Le choc est arrivé

À partir de 2014, le rythme « normal » de création d'emploi au Québec ne sera plus de 50 000 postes par année, mais de 20 000



PIERRE FORTIN
L'auteur est professeur émérite de sciences économiques à l'UQAM

La population québécoise âgée de 15 à 64 ans connaît à l'heure actuelle un virage abrupt. De 2001 à 2012, elle a augmenté en moyenne de 35 000 personnes par année. Cette année, en 2013, la hausse ne sera que de 10 000 personnes. Puis, de 2014 à 2020, elle va diminuer de 10 000 personnes par année. L'importance de cette catégorie d'âge lui vient du fait qu'elle constitue le principal bassin de recrutement des travailleurs. La chute de notre population des 15-64 en nombre absolu aura des conséquences majeures pour la création d'emploi et la croissance économique dans les années à venir.

l'économie québécoise a créé des emplois à un rythme de plus de 50 000 par année. Après 2013, nous serons chanceux si nous réussissons à dépasser une moyenne de 20 000 par année. Il y aura aussi des conséquences pour la croissance économique. Depuis 25 ans, inflation déduite, le revenu intérieur du Québec a progressé en moyenne de 2 % par année. Mais désormais, avec moins d'emplois créés, l'économie va produire moins. Et avec une production moindre, le revenu va augmenter moins vite.

québécoise en 2013 – probablement autour de 1 % – a suivi la tendance à peu près identique de l'économie nord-américaine en termes de croissance par habitant d'âge actif. Mais il reflète en même temps l'avènement du choc démographique avec lequel le Québec devra composer dans les années à venir. Il y aura des hauts et des bas autour des normes annuelles de 20 000 pour la création d'emploi et de 1,5 % ou moins pour la croissance. Mais en moyenne, ce sont ces normes qui vont définir la tendance.

Avec moins d'emplois créés, l'économie va produire moins. Et avec une production moindre, le revenu va augmenter moins vite.

Quelle sera l'importance du ralentissement? Tout va dépendre du progrès des technologies et de l'organisation du travail – de la « productivité » de l'économie, en somme. Si la tendance observée au cours des 25 dernières années se maintient de ce côté, il faut prévoir un taux de croissance annuel moyen de l'économie non plus de 2 % par année, mais de 1,5 % ou moins, d'ici 2020. Il est important de prendre note de ces développements, car ils sont majeurs. Le faible taux de croissance de l'économie

L'économie du Québec n'avance pas sans difficulté, dont la première est certainement la progression à pas de tortue de sa productivité par heure travaillée. Mais tous les participants aux débats publics sur l'économie doivent également reconnaître que notre faible croissance économique est due pour une bonne part au choc démographique, qui nous frappe plus tôt et avec plus de force qu'ailleurs en Amérique du Nord. Les normes changent, il faut ajuster le focus.

Les pipelines tuent eux aussi

GABRIEL MANZANO ST-FRANÇOIS
L'auteur est étudiant en sciences biologiques à l'Université de Montréal

À Madame Élane Zakaïb, ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec. Comme vous le savez, la commission sur l'inversion de flux de la Ligne 9B d'Enbridge s'est terminée mercredi dernier. Vous et votre parti semblez avoir un préjugé favorable envers Enbridge sur cet enjeu. Je m'oppose à ce projet, d'abord pour les gaz à effet de serre. Vous allez me dire qu'il s'agit de pétrole léger. Cependant, les réserves de pétrole léger sont en chute libre. De plus, Enbridge a demandé à l'Office National de l'Énergie l'autorisation de transporter du pétrole lourd. Ce type de pétrole émet 67 % plus de gaz à effet de serre que le pétrole léger d'Algérie. Si on considère que le pétrole qui sera transporté sera du pétrole lourd, l'augmentation de la production causera une augmentation des émissions de gaz à effet de serre de 7,9 mégatonnes de CO₂ par année, soit l'équivalent de 2 centrales au charbon ou 1 650 000 voitures parcourant 20 000 km et émettant en moyenne 4 tonnes de CO₂. Pour ce qui est du pipeline de TransCanada, il s'agit d'une augmentation des gaz à effet de serre de 116 millions de tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 29 millions de voitures. Il est donc paradoxal de lire dans votre mémoire que vous recommandez à Québec de poursuivre la mise en place de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

De plus, vous semblez faire confiance à la parole d'Enbridge. Or, cette compagnie est responsable de 804 déversements entre janvier 1999 et mai 2010, en plus du déversement de Kalamazoo, le plus grand déversement de pipeline en Amérique du Nord, avec ses 3,7 millions de litres déversés. Il faut aussi mentionner que 117 des 125 stations d'Enbridge sont jugées non-conformes selon les règlements de l'Office National de l'Énergie. Le pipeline 9B d'Enbridge est aussi vieux en âge que celui qui a rompu dans le déversement de Kalamazoo.

Vous semblez faire confiance à la parole d'Enbridge. Or, cette compagnie est responsable de 804 déversements entre janvier 1999 et mai 2010, en plus du déversement de Kalamazoo, le plus grand déversement de pipeline en Amérique du Nord, avec ses 3,7 millions de litres déversés.

Récemment, j'apprenais qu'Enbridge avait remis un rapport complètement caviardé à la commission sur son plan d'urgence en cas de déversement et que cette compagnie distribuait des pots-de-vin aux municipalités pour obtenir leurs appuis. Le nettoyage du déversement de Kalamazoo dure depuis 3 ans et la facture s'élève jusqu'à maintenant à 1 milliard de dollars. Si un déversement de cette ampleur arrivait au Québec, ce seront évidemment les contribuables qui paieraient. On dirait que vous n'avez rien appris depuis la tragédie de Lac-Mégantic.

Vous allez me dire qu'une de vos conditions concerne une unité de vigilance qui serait chargée de faire circuler l'information relative à la sécurité des oléoducs et à la protection de l'environnement. Cependant, votre unité de vigilance est composée de membres d'Enbridge et du ministère de l'Environnement, mais aucun membre des groupes de citoyens et des groupes environnementaux. Les pipelines ne sont pas sécuritaires pour la vie des gens. Aux États-Unis, les 8000 incidents environnementaux survenus entre le 17 janvier 1986 et le 30 mai 2013 ont causé 500 morts et 2300 blessés. Ce sont des gens qui meurent dans l'explosion d'un pipeline parce que ça se peut, un pipeline qui explose. C'est arrivé en Illinois au mois d'août. Celui qui est arrivé en Chine au mois de novembre a fait 35 morts. Depuis quand les vies humaines sont-elles moins importantes que les emplois? Sommes-nous devenus à ce point du capital humain? Je joins ma voix à celles de centaines de milliers (peut-être même de millions) d'autres citoyens qui s'opposent à ce projet d'Enbridge. Le lobby pétrolier serait-il plus important pour le gouvernement du Québec que l'environnement?

[illegible]